Convention Territoriale Globale des services aux familles 2022-2026

2. Le plan d'action

Quercy Bouriane

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Lot

CCQB
Communauté de Communes Quercy Bouriane

URQR

SOMMAIRE

Introduction **4**

Les objectifs de la CTG 6
Le plan d'action de la CTG 7
Articulation de la CTG avec les autres politiques 9

Le plan d'action **10**

Un projet autour de cinq axes 11
Cinq axes et 17 objectifs 12

Axe 1 : faciliter la vie des familles **14**

Objectif 1.1 : Soutenir la fonction parentale 15
Objectif 1.2 : Garantir l'offre de garde des jeunes enfants 21
Objectif 1.3 : Améliorer les conditions d'accueil péri et extra-scolaire 25
Objectif 1.4 : Favoriser l'insertion des enfants à besoins éducatifs particuliers 31

Axe 2 : soutenir les jeunes **38**

Objectif 2.1 : Favoriser l'épanouissement des jeunes 39
Objectif 2.2 : Accompagner les jeunes dans leurs difficultés 47
Objectif 2.3 : Améliorer l'accès aux droits 55
Objectif 2.4 : Accroître la collaboration entre acteurs 57

Axe 3 : accompagner les publics dans l'accès aux droits et aux services **62**

Objectif 3.1 : Poursuivre l'accueil de premier niveau 63
Objectif 3.2 : Améliorer l'accompagnement au numérique 69
Objectif 3.3 : Favoriser un accès plus équitable aux loisirs, au sport et à la culture 73

Axe 4 : renforcer les liens sociaux **78**

Objectif 4.1 : Consolider le secteur associatif 79
Objectif 4.2 : Développer les actions favorisant le lien social 89
Objectif 4.3 : Encourager les habitants à participer à la vie sociale et citoyenne 93
Objectif 4.4 : Renforcer l'accueil et l'inclusion des nouvelles familles 97

Axe 5 : inscrire la CTG dans son environnement **100**

Objectif 5.1 Assurer une articulation avec les autres politiques et programmes de la collectivité 101
Objectif 5.2 : Asseoir une gouvernance au service du projet social de territoire 109

Liste des acronymes **114**

Quercy Bouriane

Introduction

Introduction : les objectifs de la CTG

La Convention territoriale Globale : késako ?

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat conclue entre la Caf et une collectivité territoriale qui permet d'élaborer conjointement un plan de développement social du territoire. D'autres partenaires sont également associés à cette signature. Pour la branche Famille, la conclusion d'une CTG favorise la territorialisation de l'offre globale de services, en l'organisant de manière structurée et priorisée, en cohérence avec les politiques locales du partenaire. Elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. La CTG offre un cadre structurant à l'ensemble des interventions et permet d'articuler efficacement les conventions existantes sur le territoire. La CTG a pour objectifs de :

- **Clarifier l'action des acteurs sociaux**

- Recenser l'ensemble des interventions de chacun pour faire apparaître l'articulation de ces interventions ;
- Mobiliser l'ensemble des interventions et des moyens de la branche Famille en vue de mieux prendre en compte les besoins du territoire ;
- Structurer vis-à-vis des partenaires l'offre globale de service Caf.

- **Gagner en efficience**

- Objectiver les besoins à partir d'une vision globale des ressources, des problématiques, des moyens mobilisés sur le territoire ;
- Déterminer les axes d'interventions prioritaires à partir d'une vision d'ensemble des problématiques du territoire.

Pour la Caf du Lot, la CTG se construit à partir de quatre axes de réflexion :

1. Les services aux familles et la réduction des inégalités

- Structurer l'offre d'accueil enfance jeunesse ;
- Soutenir la fonction parentale ;
- Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement ;
- Contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

2. L'amélioration de l'accès aux droits et la simplification des démarches

- Améliorer l'offre de service Caf pour faciliter l'accès aux droits ;
- Favoriser les conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
- Aider les familles confrontées à des difficultés fragilisant la vie familiale ;
- Améliorer les parcours d'insertion sociale des personnes en situation de précarité.

3. La définition d'un plan d'action avec la collectivité

- Définition des axes d'intervention et des actions prioritaires ;
- Définition des modalités de mise en œuvre pour chacun des signataires (moyens humains, échéancier, communication…) ;
- Optimisation des instances et moyens de coordination existants sur le territoire ;
- Définition des indicateurs de suivi et d'évaluation.

4. La valorisation des engagements de chacun dans un document contractuel cadre

La CTG est signée pour cinq ans. En définissant un plan d'action basé sur un diagnostic partagé, elle permet d'optimiser les ressources sur le territoire. La CTG ne constitue pas un dispositif financier direct mais elle est un levier décisif à la définition et à la mise en œuvre du projet territorial de services aux familles co-construit avec la collectivité et les partenaires.

Qu'est-ce que le plan d'action de la CTG ?

Le plan d'action constitue le cœur de la Convention Territoriale Globale. Il permet de fixer des orientations ou axes stratégiques, des objectifs et de décliner les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Comment ce plan d'action a- t-il été élaboré ?

Le plan d'action résulte du processus de renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2018-2021 de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

La première étape de ce renouvellement a consisté à réaliser un diagnostic social partagé de territoire qui fait l'objet d'un premier document, complémentaire à ce plan d'action.

Le diagnostic de territoire constitue le socle sur lequel les acteurs du territoire se sont appuyés pour construire le plan d'action. A partir des enjeux détectés et des grandes orientations validées en comité de pilotage, les partenaires se sont réunis au sein de quatre ateliers thématiques pour travailler sur les actions à mettre en œuvre. Ils ont également identifié les acteurs et les référents-pilotes des différentes actions. Au total, il y a eu 95 participations sur ces ateliers, 25 partenaires institutionnels, locaux ou associatifs différents mobilisés, 8 services de la CCQB et 8 élus communautaires ou municipaux.

Deux autres ateliers, animés par l'Université Rurale Quercy Rouergue, ont été organisés :

- Un atelier sur la priorisation des fiches-actions et sur la gouvernance. Cet atelier a réuni la Caf ainsi que des élus et agents de la CCQB. Il avait pour objectif de définir les actions prioritaires ainsi que les modalités de gouvernance stratégique et opérationnelle de la future CTG.
- Un atelier sur les modalités d'évaluation de cette CTG. Cet atelier-là visait non seulement à définir des critères et des indicateurs d'évaluation mais aussi de permettre aux partenaires impliqués et plus singulièrement les référents pilotes des actions de s'approprier les fiches-actions.

Comment sont structurés le plan et les fiches-actions de la CTG ?

Le plan d'action est structuré en orientations stratégiques ou axes de travail. Chaque axe de travail se décline en objectifs qui se décomposent eux-mêmes en une série de fiches-actions.

Le lecteur constatera que de nombreuses fiches-actions correspondent en réalité plutôt à des sous-objectifs qu'à des actions. En effet, ces fiches-actions se divisent encore en différentes actions. Cette option a été choisie afin d'éviter un trop grand nombre de fiches-actions.

Chaque fiche-action comprend :

- L'axe et l'objectif auxquels elle répond
- Une présentation du contexte (enjeux, problématiques)
- Les résultats attendus
- La méthode et/ou les étapes et/ou les sous-actions
- Les référents pilotes et partenaires impliqués ainsi que la place des habitants dans cette action
- Les indicateurs d'évaluation de l'action
- Les ressources (financières et humaines) nécessaires ou éventuellement mobilisables sur cette action
- Les autres fiches-actions éventuellement à mettre en lien avec l'action préconisée.

Introduction : le plan d'action de la CTG

Le comité de pilotage de la CTG

Le processus de renouvellement de la CTG a été validé par le comité de pilotage qui est composé des parties signataires, à savoir la Caf, la CCQB et les mairies de Gourdon et du Vigan, ainsi que des partenaires associés : l'Etat, le Conseil Départemental du Lot, la Mutualité Sociale Agricole Midi Pyrénées Nord, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Lot et l'Union Départementale des Associations Familiales.

L'approche transversale et décloisonnée de la CTG

A l'intersection des missions de la CAF du Lot et des champs d'action de la CCQB et des communes signataires, la Convention Territoriale Globale couvre prioritairement les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, handicap, accompagnement social

Mais les services aux familles ne peuvent se déployer efficacement qu'en lien avec les autres politiques, schémas et programmes menés sur le territoire. C'est la raison pour laquelle de nombreux partenaires ont été associés aux travaux de renouvellement de la CTG.

Le diagnostic social partagé a également mis en évidence les enjeux concernant la santé, le logement, l'accès à la santé ainsi que les liens entre l'Animation de la Vie Sociale et la politique culturelle sur le territoire.

C'est pourquoi l'approche transversale de la CTG est non seulement inscrite dans une série de fiches-actions mais elle faite aussi l'objet d'un axe dédié à la transversalité et au décloisonnement des différentes politiques. Dans ce même axe, est aussi inscrite la gouvernance de la CTG.

Voir le schéma page suivante.

Remerciements

Aux élus qui se sont impliqués dans la démarche de renouvellement et en particulier Annie SOURZAT qui a accompagné le processus sans relâche et sans compter son investissement ;
Aux collègues de la CCQB et en particulier les services Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Sports, Planification et Urbanisme, et Petites Ville de Demain, pour leur aide à l'animation, à l'organisation et pour leurs contributions et relectures ;
Aux partenaires locaux, institutionnels, associatifs, pour leur mobilisation et l'animation de tables de conversation ;
A la Caf, et en particulier Laurane Fournier, pour ses apports judicieux et la belle coopération.

Introduction : articulation de la CTG avec les autres politiques

NIVEAUX SUPRA-COMMUNAUTAIRES

Schéma départemental des Services aux Familles et d'Animation de la Vie Sociale
Département/CAF

Contrat Local de Santé
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Premier Accueil Social Inconditionnel de proximité
Département

Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
Département

Service Départemental à la jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
Education Nationale

Préfecture

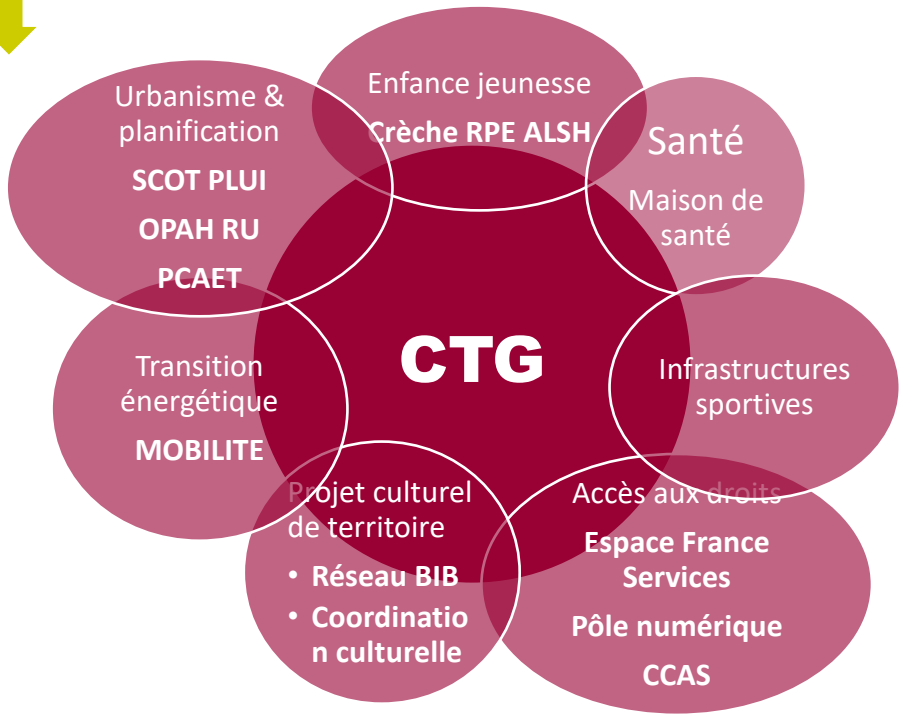

Articulation de la CTG avec les autres politiques, schémas, programmes et services

POLITIQUES LOCALES

Quercy Bouriane

Le plan d’action

Le plan d'action : un projet autour de cinq axes

La Convention Territoriale Globale des Services aux Familles 2022-2026 de la Communauté de Communes Quercy Bouriane s'articule autour de cinq orientations ou axes stratégiques.

Quatre de ces axes concernent des champs d'action thématiques : vie des familles, jeunesse, accès aux droits, liens sociaux et animation de la vie sociale. Le cinquième axe concerne l'articulation de la CTG avec les autres politiques publiques : planification urbaine, logement, santé, mobilité, culture

Le plan d'action : cinq axes et 17 objectifs

1. Faciliter la vie des familles

- 1.1. Soutenir la fonction parentale
- 1.2. Garantir l'offre de garde des jeunes enfants
- 1.3. Améliorer les conditions d'accueil péri et extra-scolaire
- 1.4. Favoriser l'insertion des enfants à besoins éducatifs particuliers

2. Soutenir les jeunes

- 2.1.Favoriser l'épanouissement des jeunes
- 2.2. Accompagner les jeunes dans leurs difficultés
- 2.3. Améliorer l'accès aux droits
- 2.4. Accroître la collaboration entre acteurs

3. Accompagner les publics dans l'accès aux droits et aux services

- 3.1. Poursuivre l'accueil de premier niveau
- 3.2. Améliorer l'accompagnement au numérique
- 3.3. Favoriser un accès plus équitable aux loisirs, au sport et à la culture

4. Renforcer les liens sociaux

- 4.1. Consolider le secteur associatif
- 4.2. Développer les actions favorisant le lien social
- 4.3. Encourager les habitants à participer à la vie sociale et citoyenne
- 4.4. Renforcer l'accueil et l'inclusion des nouvelles familles

5. Inscrire la CTG dans son environnement

- 5.1 Assurer une articulation avec les autres politiques et programmes de la collectivité
- 5.2 Asseoir une gouvernance au service du projet social de territoire

Le plan d'action : axe 1

1. Faciliter la vie des familles

1. Soutenir la fonction parentale

- 1.1.1. Renforcer les compétences parentales globales
- 1.1.2. Former à la parentalité numérique
- 1.1.3. Accompagner les parents dans leurs difficultés +

2. Garantir l'offre de garde des jeunes enfants

- 1.2.1. Veiller à l'adéquation entre la demande et l'offre de garde +
- 1.2.2. Favoriser l'accès des familles vulnérables aux modes de garde des 0-3 ans

3. Améliorer les conditions d'accueil péri et extra-scolaire

- 1.3.1. Assurer la vitalité des PEDT
- 1.3.2. Améliorer la qualité de l'encadrement +
- 1.3.3. Améliorer la qualité des locaux +

4. Favoriser l'insertion des enfants à besoins éducatifs particuliers

- 1.4.1. Garantir une meilleure prise en charge des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les ALSH +
- 1.4.2. Développer le CLAS
- 1.4.3. Favoriser une culture du respect et de la compréhension des différences

+ indique que les actions sont marquées comme importantes

Axe 1 : Faciliter la vie des familles
Objectif 1 : Soutenir la fonction parentale
Action 1 : Renforcer les compétences parentales globales

Eléments de contexte :

- **Le maillage du département en structures de soutien à la parentalité est un axe prioritaire du Schéma Départemental des Services aux Familles et de l'Animation Vie Sociale.**
- Le territoire est dépourvu de Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP). Mais **le Relais Petite Enfance (RPE)** qui accueille aussi les parents avec leurs **enfants joue un rôle important de soutien aux familles**. **Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)** compte toujours 3 adhérents du territoire : Écoute s'il joue à Gourdon qui gère le multi-accueil, le RPE et la MJC de Gourdon. Celle-ci met en place des ateliers ou des sorties parents-enfants et gère une ludothèque qui est aussi un outil de soutien à la fonction parentale.
- **Constats partagés :**
    - Sur la parentalité en général : manque de communication/liens/activités communes entre les parents et les enfants. Chaque membre de la famille est isolé des autres membres. « L'écran fait écran entre les personnes ».
      Certains parents ne savent pas comment éduquer.
      Difficultés relationnelles, en particulier en cas de séparation des parents
    - Difficultés à mobiliser les parents sur des temps d'échange et de soutien à la parentalité ainsi que dans des projets à construire ensemble (individualisme)
    - Les parents répondent présents aux moments festifs, aux temps de convivialité
    - Il existe plus d'activités de soutien parental auprès des familles avec enfants en bas-âge (0-3 ans)

Les référents-pilotes de l'action :
MJC (référente famille)/CCQB (coordinatrice petite enfance et chargée de coopération CTG)
Les partenaires techniques et institutionnels associés :

- Bibliothèque, MJC, RPE, crèche, école de musique
- CCQB
- Service territorial des Solidarités départementales (assistantes sociales, PMI)
- Ecoles, mairies

La place des habitants : les habitants sont participants et/ou impliqués dans les actions

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : AAP REAAP, Actions dans le cadre de les PS EVS et RPE, PS Ludothèque à développer pour la MJC
- Lien avec les fiches actions : I.1.1 (soutenir la fonction parentale)

Échéance : 2023-2026

Résultats attendus :

- Renforcement des liens parents-enfants à travers des animations adaptées à la famille
- Renforcement des compétences parentales sur le plan éducatif
- Des parents et des enfants acteurs des activités proposées
- Accompagnement des publics vulnérables dont les familles dites « fragiles »

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Utiliser l'offre existante sur le territoire en matière :
  - D'animations favorisant le lien parent-enfants
  - D'animations et d'ateliers de soutien à la parentalité
  - ➔ Bibliothèque, MJC (ateliers parents/enfants et sorties famille, ludothèque), école de musique, RPE, crèche
- Développer des activités de soutien parental, et plus particulièrement sur les compétences éducatives, auprès des familles avec enfants de 4-12 ans.
- Poursuivre la mise en place des moments événementiels ou festifs en direction des familles (du type de l'après-midi « jeux de société » proposée par la MJC)
  - ➔ Faire connaître les actions portées par les structures existantes, en particulier auprès des publics dits « fragiles ». Aller vers le CADA et vers les associations caritatives (Secours Catholique, Croix-Rouge, Restos du Cœur, Secours Populaire)
  - ➔ Collaboration avec les assistantes sociales de secteur
  - ➔ Diffusion générale à travers les écoles
- Créer un livret répertoriant les structures et les actions du soutien à la fonction parentale et diffuser ce livret

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'animations/actions réalisées
- Réalisation du livret répertoriant les structures et actions

Indicateurs de résultat :

- Nombre de familles ayant participé aux animations
- Nombre de familles « fragiles » ayant participé aux actions

Indicateurs d'impact :

Mesure dans laquelle les parents se sentent accompagnés/soutenus

Axe 1 : Faciliter la vie des familles
Objectif 1 : Soutenir la fonction parentale
Action 2 : Former à la parentalité numérique

Eléments de contexte :

- **Le maillage du département en structures de soutien à la parentalité est un axe prioritaire du Schéma Départemental des Services aux Familles et d'Animation Vie Sociale.**
- **Le Relais Petite Enfance (RPE)** accueille les parents avec leurs **enfants. Il joue un rôle important de soutien aux familles**. **Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)** compte toujours 3 adhérents du territoire : Écoute s'il joue à Gourdon qui gère le multi-accueil, le RPE et la MJC de Gourdon. Cette dernière met en place des ateliers ou des sorties parents-enfants et gère une ludothèque qui est aussi un outil de soutien à la fonction parentale.
- **Constat partagé :**
  Beaucoup de parents ne savent pas comment accompagner leurs enfants, comment prévenir les contenus à caractère choquant, le cyberharcèlement, qu'autoriser, qu'interdire. De plus, certains parents sont aussi sur-consommateurs d'écran. C'est un des grands constats de l'atelier diagnostic « faciliter la vie des familles ».
- Plusieurs acteurs interviennent ou peuvent intervenir sur l'accompagnement au numérique : le Pôle Numérique, l'UDAF, le conseiller numérique de la Communauté de Communes ainsi que les conseillers numériques du Département. Des partenariats peuvent se nouer entre ces acteurs spécialisés et les acteurs de soutien à la parentalité ou les acteurs de l'enfance et de la petite enfance.

Les référents-pilotes de l'action :
Conseiller numérique de la CCQB
Et/ou Pôle numérique de la CCQB
Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Conseillers numériques du département
MJC
RPE
Les ALSH
Autres associations
Médecin PMI
France Addiction
Ecoles (diffusion information)
La place des habitants :
Sont la cible des actions et acteurs du changement recherché

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : AAP REAAP

Échéance : 2023-2026

Résultats attendus :

- Un usage plus raisonnable et raisonné des écrans par les parents et par les enfants
- Une réduction de l'usage des écrans par les 0-3 ans (« le zéro écran » est préconisé pour cette tranche d'âge)
- Une meilleure connaissance, par les parents (et les animateurs), des conséquences médicales de l'utilisation des écrans

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Mettre en place des actions d'information des parents sur :
  - La nécessité du « zéro écran » chez les 0-3 ans
  - La bonne utilisation des écrans (par les enfants et par les parents)
  - Les dangers du numérique : réseaux sociaux et jeux vidéo (santé physique et mentale, contenus à caractère choquant, cyberharcèlement, fake news…)
  - La démonstration d'installation de contrôle parental (en direction des parents)
- Proposer un accompagnement ponctuel individuel pour les parents en questionnement ou en difficulté face aux usages du numérique
- Former les animateurs d'ALSH pour leur permettre de :
  - > Repérer et alerter sur les sources et formes d'addictions numériques
  - > Identifier les bonnes pratiques d'utilisation
  - > Informer les enfants sur les bons usages du numérique

    (*Voir la formation proposée par le réseau CANOPÉ dans le plan de formation continue des acteurs éducatifs du SDJES du Lot*)
- Organiser un événement (journée ou une semaine) de sensibilisation sur les écrans (avec des professionnels de santé, des conseillers numériques…) en direction des familles.

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'actions d'information mises en place

Nombre d'animateurs formés

Indicateurs de résultat :

Nombre de parents touchés par les actions

Indicateurs d'impact :

Nombre de personnes déclarant avoir modifié leur comportement numérique

Axe 1 : Faciliter la vie des familles
Objectif 1 : Soutenir la fonction parentale
Action 3 : Accompagner les parents dans leurs difficultés

Eléments de contexte :
Il existe différents acteurs ainsi qu'une série de dispositifs d'aide dans les difficultés que peuvent rencontrer les parents : situation de séparation, accueil d'un enfant en situation de handicap ou à besoins spécifiques, deuil, harcèlement scolaire, difficultés scolaires ou éducatives… Parmi ces acteurs, il y a les modes de garde, l'Education Nationale ou la PMI. Mais certains acteurs sont plus spécialisés dans cet accompagnement : les assistantes sociales de secteur, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce du Lot, le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP), la MDPH, la CAF, le Point d'Accueil Ecoute Jeunes & Parents, le Pôle d'Appui et d'Inclusion du Lot, les associations comme APF France Handicap, Autisme CRI 46 ou encore le Comité Départemental du Sport Adapté. Des dispositifs de répit parental sont mis en place comme le Répit du samedi matin organisé par la Fédération française du Sport adapté du Lot.
Parmi ces acteurs, la Maison de Protection des Familles (service gendarmerie) traite les situations de violences familiales. Elle est composée de gendarmes et d'un intervenant social gendarmerie (ISG). L'ISG a reçu 60 orientations sur le territoire du Pays Bourian (Communauté de Communes Quercy Bouriane et Cazals Salviac) durant l'année 2022. Les orientations concernent des faits allant de l'altercation entre couples pour la garde des enfants à la violence conjugale, en passant par les conflits entre parents et enfants adultes, la mésentente entre fratrie, les faits à caractère sexuel sur enfants mineurs…"
La diversité des situations ainsi que la multiplicité des acteurs et, parfois, la fragmentation des aides rend leur accès peu aisé.
Constat partagé :
- Peu de visibilité et de lisibilité de certains acteurs ainsi que des dispositifs et des aides.
- Peu d'interconnaissance et peu de lien entre les acteurs spécialisés et les acteurs de l'accueil du jeune enfant et de l'enfant.

Les référents-pilotes de l'action :
Chargée de coopération CTG/Intervenante sociale gendarmerie

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Services sociaux du Département, PMI, RPE, crèche
ALSH's (enfance et jeunesse)
CAF, UDAF, Education Nationale, PRH

La place des habitants : les parents sont la cible des actions

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : CAF (REAAP) sur des actions spécifiques, Collectivités, PRH
- Humaines :

Lien avec les fiches actions : I.4.1 (Garantir une meilleure prise en charge des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les ALSH), I.4.2. (Développer le CLAS)

Échéance : 2024-2026

Résultats attendus :

- Une interconnaissance accrue des acteurs de l'accompagnement des familles
- Une visibilité et lisibilité accrue de tous les acteurs de l'accompagnement des familles
- Un accompagnement renforcé pour les familles vivant des difficultés (enfant en situation de handicap, séparation, violences familiales, épuisement…)
- Des professionnels mieux formés et outillés face à la problématique des violences familiales.

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Mettre en place des rencontres régulières entre les acteurs de l'accompagnement familial et les modes d'accueil (RPE, ALSH, crèche)
- Rendre plus visibles les acteurs et les actions de l'accompagnement des familles
- Créer une offre de répit parental
  - Identifier précisément les besoins de répit parental (pour répondre à quelle problématique(s) précise(s))
  - Identifier les acteurs partenaires
  - Identifier le porteur de cette offre
  - Définir les créneaux de répit parental, le(s) lieu(x)
- Mettre en place une information des professionnels (enfance, petite-enfance, soutien à la parentalité) sur la question des violences familiales (par la Maison de protection des Familles)
- Poursuivre le travail social de la CAF en direction des familles monoparentales ou en deuil et visibiliser ce travail auprès des partenaires (information)

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'actions mises en place
- Création ou étape de réalisation de l'offre de répit parental

Indicateurs de résultat :

- Nombre et types d'acteurs mobilisés
- Niveau d'interconnaissance des acteurs
- Niveau de formation/de sensibilisation des professionnels aux violences familiales

Indicateurs d'impact :

Non définis

Axe 1 : Faciliter la vie des familles
Objectif 2 : Garantir l'offre de garde des jeunes enfants
Action 1 : Veiller à l'adéquation entre la demande et l'offre de garde

Eléments de contexte :
En 2021, 42 assistantes maternelles sont agréées par la PMI. Mais selon les données CAF, elles ne seraient que **21 en activité** (contre 32 en 2016) pour accueillir 84 enfants de moins de 3 ans (et 34 enfants entre 3 et 6 ans). **En 2021, 67 % des assistantes maternelles ont plus de 50 ans (dont 14% ont 60 ans ou +)** contre 46% en 2016. De plus, il n'est recensé aucune AMA (Assistantes Maternelles Agréées) de moins 40 ans. 33% des AMA ont entre 40 et 49 ans.
Il est cependant à noter l'installation de quatre nouvelles AMA en 2023 ainsi que l'installation de l'agence O_2 - avec un axe « garde d'enfants » - sur notre territoire.
Un multi-accueil géré par l'association « Écoute S'il Joue », à Gourdon, est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans (jusqu'à la scolarisation). Il a une capacité de 40 places depuis 2017.
Entre 2019 et 2021, le nombre d'enfants de moins de 3 ans est passé de 154 à 174, soit une hausse annuelle moyenne sur les 3 ans de +6,3%.
Un Relais d'Assistantes Maternelles, devenu Relais Petite Enfance en 2021, Les P'tits Bourians, est implanté sur le territoire. Créé et géré par la CCQB, le RPE est un **lieu d'accueil, d'information, d'animation, d'échange et de médiation.** Il est ouvert aux familles, enfants et assistantes maternelles. Des permanences administratives sont assurées pour aider les familles en recherche d'un mode de garde et soutenir assistantes maternelles, et parents dans leurs démarches administratives (contrat de travail, déclarations, droit du travail …)
Constat partagé : Manque de places en général pour les 0-3 ans. Avec peu de besoins détectés au niveau des horaires atypiques.
Demande d'un accueil de type « halte-garderie » pour les 0-3 ans pour répondre à des situations d'urgence.
A NOTER : projet de crèche d'entreprise (hôpital de Gourdon) à l'étude

Les référents-pilotes de l'action :
RPE/Elus communautaires en charge de la petite enfance/Coordination petite enfance
Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Crèche – PMI – CAF – RPE – Communes - Parents (commission multi-partenariale) et parents administrateurs de la crèche - Ecoles maternelles

La place des habitants :
Les parents et les familles sont la cible des actions et associés à certaines actions

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : CAF, Département (PMI), Mission renforcée guichet unique RPE, mission renforcée Promotion du métier RPE, PS RPE, FPT innovation, aide à l'investissement crèche, MAM, PEDT
- Humaines : Temps de concertation salariés crèche/Temps de coordination RPE et/ou coordination petite enfance

Échéance : 2024-2026

Résultats attendus :

Une offre de garde des 0-3 ans adaptée à la demande

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Rétablir des places d'urgence en crèche (référent-pilote = RPE)
- Etablir des places d'urgence chez les assistantes maternelles (référent-pilote = RPE)
- Mettre en place le projet de micro-crèche de l'hôpital de Gourdon (référent-pilote = Elus communautaires en charge de la petite enfance)
  En associant les partenaires utiles (RPE, PMI, CAF)
- Instaurer une méthode d'entrée à la crèche Ecoute s'il joue permettant d'accueillir en priorité les enfants du territoire. (Référent-pilote = crèche ? RPE ?)
  - Etablir une liste de critères d'entrée au multi-accueil
  - Créer une commission multi-partenariale qui étudie et sélectionne les demandes, sur base de ces critères
    - ✓ Proposition de composition de cette commission : administrateurs et salariés crèche, RPE, élus CCQB, représentant des parents
    - ✓ Calendrier de cette commission : réunion en septembre pour la rentrée de janvier/en avril pour la rentrée de septembre
- Promouvoir auprès des écoles maternelles l'entrée à l'école maternelle des enfants qui accompliront 3 ans dans l'année et qui sont prêts (référent-pilote = coordination petite enfance)
- Mettre en place le Guichet Unique (point d'entrée unique pour l'information, l'orientation et le suivi des parents en recherche de mode de garde sur le territoire (référent-pilote = RPE)
- Actualiser les besoins à intervalles réguliers en se basant : (référent-pilote : coordination petite-enfance/RPE)
  - Sur l'évolution des naissances et du nombre d'enfants de 0-3 ans sur le territoire
  - Sur l'offre disponible
- Poursuivre les efforts en faveur de l'installation d'assistantes maternelles (référent-pilote = RPE)

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Effectivité de la nouvelle crèche

Mise en place du guichet unique

Indicateurs de résultat :

- Nombre de places de garde créées
- Nombre de places d'urgence créées
- Taux de couverture (rapport entre demande et offre de garde)

Indicateurs d'impact :

Augmentation de l'attractivité du territoire (du fait de l'augmentation de l'offre de garde)

Axe 1 : Faciliter la vie des familles
Objectif 2 : Garantir l'offre de garde des jeunes enfants
Action 2 : Favoriser l'accès des familles vulnérables aux modes de garde des 0-3 ans

Eléments de contexte :
Le **taux de pauvreté** de la Communauté de Communes Quercy Bouriane **(16%)** est supérieur au taux départemental (+1,2 points) en 2019. Cet indicateur est particulièrement élevé chez les 30-49 ans où l'on compte le plus de familles avec enfants. La même année, les chômeurs représentaient 10% de la population des 15-64 ans. Le taux de chômage des femmes et en particulier des femmes jeunes a sensiblement augmenté entre 2015 et 2019. 31,1% des enfants d'allocataires, vivent au sein **d'un foyer à bas revenus**. Par ailleurs, 34% des familles avec enfants sont des **familles monoparentales.** Une des fiches-action du Schéma Départemental des Services aux Familles et de l'Animation Vie Sociale (SDSF AVS) concerne le **renforcement de la réponse des modes d'accueil aux publics dits « vulnérables** ». Elle prône plus particulièrement l'accompagnement des familles en situation de précarité dans leur besoin de mode de garde pour concrétiser leur projet d'insertion professionnelle. Parmi les familles vulnérables, il faut aussi compter les familles dont les parents ont un emploi précaire ainsi que les familles migrantes. Une des réponses à cette problématique est de créer des places de halte-garderie.

Les référents-pilotes de l'action :
Coordination petite-enfance
Elu communautaire en charge de la petite enfance
RPE

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Élus communautaires concernés, RPE, coordination petite-enfance, crèche Ecoute s'il joue, PMI, associations caritatives, Pôle Emploi, Associations d'Insertion professionnelle (Initiatives Emploi), CAF

La place des habitants : les parents sont les bénéficiaires de cette fiche-action

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : Soutien financier du Département sur les fonds de l'Aide à l'Enfance (ASE/SPE) – CAF - Lions Club - Banques - Associations caritatives, Dispositif AVIP (A vocation d'Insertion Professionnelle) ou expérimentation FPT innovation, Fonds propres, AAP REAAP
- Humaines : personnel diplômé pour accueillir des 0-3ans dans le cadre d'une halte-garderie ou d'un répit parental

Échéance : 2024-2026

Résultats attendus :

- Augmenter le nombre (et le taux) d'accès des familles vulnérables aux modes de garde (parents en emploi précaire, en insertion professionnelle, familles migrantes)
- Améliorer l'intégration professionnelle des parents en situation économique précaire
- Augmenter l'intégration sociale et culturelle des parents et des enfants des familles vulnérables

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Mettre en place une concertation pour :
  - Quantifier le besoin de places de garde de type « halte-garderie » ou « répit parental »
  - Mener une réflexion sur la réponse à apporter à ce besoin :
    - Qui porte ce projet : une structure ? Des assistantes maternelles ?
    - Quels créneaux / quelle fréquence d'accueil….
- Mettre en place des places de halte-garderie et/ou de répit parental

Toute cette concertation doit être menée avec les acteurs suivants : élus communautaires concernés, RPE, coordination petite-enfance, crèche Ecoute s'il joue, PMI, associations caritatives)

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Effectivité de la concertation

Quantification des besoins

Indicateurs de résultat :

Taux de places occupées par des familles vulnérables (voir critères de la CAF)

Indicateurs d'impact :

Augmentation de l'intégration économique, sociale et culturelle des parents vulnérables

Axe 1 : Faciliter la vie des familles
Objectif 3 : Améliorer les conditions d'accueil péri et extra-scolaire
Action 1 : Assurer la vitalité des PEDT

Eléments de contexte :
Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en place des rythmes scolaires, le **plan mercredi** a été mis en place pour renforcer la qualité d'accueil des enfants en accueil collectif de mineurs. L'obtention de ce label passe par la contractualisation avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) d'un PEDT - **Projet Educatif de Territoire** - et d'une charte de qualité intégrant les projets pédagogiques des ALSH et organisant une dynamique partenariale visant à associer les volontés et les ressources locales au service d'une véritable ambition éducative partagée pour tous les enfants de Quercy Bouriane.
En 2021, le PEDT intercommunal et le plan mercredi ont été reconduits pour quatre ans. Deux PEDT communaux ont également été renouvelés : le PEDT de Gourdon et le PEDT du Vigan. Au niveau intercommunal, une dynamique a été mise en place mais elle peine à se poursuivre et surtout à se concrétiser d'abord par manque de coordination mais également du fait de la complexité du système et de l'existence de trois PEDT. De plus, les acteurs de l'Education Nationale et les parents sont déjà sollicités sur les projets d'école. Ces partenaires trouvent peu d'intérêt à participer aux réunions du PEDT intercommunal.
Pour autant, le PEDT intercommunal pourrait devenir un outil de renforcement de la politique enfance sur le territoire et de développement d'un projet éducatif commun aux différents ALSH : objectifs et projets partagés, amélioration des conventions de gestion, critères harmonisés… Un des enjeux est de le doter des moyens humains nécessaires à sa vitalité.
Autres constats partagés :
- Manque de visibilité sur l'offre éducative en général, sur les équipements sur l'ensemble du territoire
- Difficultés à mobiliser les parents

Les référents-pilotes de l'action :
Elus référents de chaque PEDT
Coordinateur enfance à désigner
Les partenaires techniques et institutionnels associés :
SDJES, Les Francas, Education Nationale (IEN, directions d'école), acteurs culturels et sportifs
CAF
La place des habitants :
Implication des parents d'élèves (APE, représentants des parents)

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : CAF, CCQB
- Humaines : coordination CTG ou autre coordination enfance
Du temps de coordination du PEDT intercommunal (permettant de créer une dynamique et de mettre en œuvre les objectifs définis dans le PEDT 2021-2024). Au moins un 0,10 ETP

Échéance : fin 2023-2026

Résultats attendus :

Un Projet Educatif de Territoire dynamisé, avec une implication des différents partenaires (ALSH's, enseignants, APE, représentants des parents, associations, acteurs sportifs et culturels)
Une mise en œuvre des objectifs des PEDT's et en particulier du PEDT intercommunal
Une diffusion et une articulation des différents projets : projets d'école, projets pédagogiques des ALSH, projets associatifs, projets culturel et sportif

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Réfléchir, avec le SDJES, sur un format adapté pour les PEDT's (intercommunal et communaux) pour répondre aux difficultés à :
  - Articuler 3 PEDT différents
  - Animer ces PEDT
  - Mobiliser les acteurs
  - Mettre en œuvre les objectifs
  - Instaurer de la concertation et des pratiques collaboratives entre ALSH et entre ALSH et Education Nationale
- Renforcer la coordination du PEDT intercommunal
  - Augmentation du temps de travail disponible pour cette mission

Les indicateurs d'évaluation :
Indicateurs de réalisation :
Temps de travail consacré à l'animation du PEDT intercommunal
Nombre de rencontres organisées
Adaptation du format des PEDT/cohérence entre les PEDT
Indicateurs de résultat :
Nombre et nature des partenaires impliqués
Adaptation du format des PEDT's/ cohérence entre les PEDT's
Nombre d'objectifs partagés mis en œuvre
Indicateurs d'impact :
Appropriation des PEDT's par les partenaires
Pérennisation du PEDT intercommunal et des PEDT communaux.

Axe 1 : Faciliter la vie des familles
Objectif 3 : **Améliorer les conditions d'accueil péri et extra-scolaire**
Action 2 : Améliorer la qualité de l'encadrement

Eléments de contexte :

L'offre d'accueil périscolaire et extra-scolaire des enfants est dans l'ensemble satisfaisante. Les familles semblent trouver les modes de garde qui correspondent à leurs besoins, même si les ALSH sont concentrés sur trois communes : Gourdon, Le Vigan et Saint-Germain du Bel-Air. Ces accueils de loisirs portent **des projets éducatifs** visant l'apprentissage de la citoyenneté et l'esprit critique, projets qui se traduisent dans les projets pédagogiques et d'animation. Les ALSH développent des partenariats avec d'autres acteurs du territoire comme la bibliothèque, l'école de musique, des clubs ou des associations sportives. Ils mettent aussi en place des sorties qui ouvrent les enfants à la découverte de leur territoire.
Comme le rappelle le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sports, dans sa communication sur son offre de formation, la qualité éducative est un axe majeur des politiques éducatives locales.
Lors des travaux du Projet Educatif de Territoire ainsi que dans les ateliers de diagnostic, a été relevé la nécessité d'améliorer cette qualité de l'encadrement des enfants au sein des accueils de loisirs. Cette qualité concerne notamment la pause méridienne mais également les pratiques éducatives des équipes d'animation. Un des enjeux est de renforcer les métiers de l'animation et la formation des professionnels en poste.

Les référents-pilotes de l'action :
Coordination enfance/chargée de coopération CTG

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
SDJES, directions des ALSH et des services enfance, CAF, structures de formation, Maison de Protection des Familles, élus référents du péri et de l'extra-scolaire (communautaires et communaux)

La place des habitants :
Les enfants et les familles sont les bénéficiaires de cette fiche-action

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : CAF (financement du BAFA/BAFD, aides individuelles et collectives), SDJES ?
- Humaines : temps de travail de coordination du PEDT, temps de travail de remplacement des animateurs en formation, temps d'accueil et d'accompagnement des stagiaires BAFA

Échéance : fin 2023-2026

Résultats attendus :

- Augmenter le bien-être des enfants accueillis dans les accueils de loisirs
- Harmoniser les pratiques éducatives dans les différents accueils de loisirs

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Recruter du personnel qualifié en pérennisant les emplois en accueil de loisirs. En proposant des temps de travail suffisants (> 0,70 ETP, avec annualisation)
- Inciter le personnel d'animation à s'inscrire et à participer aux formations continues
  - Et en particulier concernant la bienveillance éducative et l'autorité par la confiance (notamment celles proposées par le SDJES).
  - A la détection de problèmes spécifiques (violences familiales, besoins spécifiques, difficultés relationnelles…)
- Mettre en place des incitatifs financiers ou des facilités (avec des procédures simples et sûres) pour pousser les jeunes à passer le BAFA
  - Accueil par des structures avec financement à 100% de la session générale BAFA
  - Aide à l'hébergement durant le stage
- Inciter le personnel en place à compléter ou à améliorer leur formation (BAFD, BPJEPS, SDJES)

La formation du personnel en place implique de le remplacer et donc de financer ce temps de formation

Cet objectif est inscrit dans le Projet Educatif de Territoire. Mais il n'a pas encore été traduit concrètement par manque de temps de travail de coordination du PEDT.

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Niveau de qualification des animateurs

Nombre et nature des formations suivies par les animateurs en place

Incitatifs financiers pour le BAFA mis en place

Indicateurs de résultat :

Nombre de jeunes formés au BAFA

Niveau de satisfaction des enfants et des familles sur la qualité d'accueil dans les ALSH

Indicateurs d'impact :

Pérennité des équipes

Axe 1 : Faciliter la vie des familles
Objectif 3 : Améliorer les conditions d'accueil péri et extra-scolaire
Action 3 : Améliorer la qualité des locaux

Eléments de contexte :
L'offre d'accueil périscolaire et extra-scolaire des enfants est dans l'ensemble satisfaisante. Les familles semblent trouver les modes de garde qui correspondent à leurs besoins, même si les ALSH sont concentrés sur trois communes : Gourdon, le Vigan et Saint-Germain du Bel-Air.
Certains ALSH accueillent cependant les enfants dans des locaux peu adaptés. C'est le cas de l'ALSH de Saint-Germain, hébergé dans l'école du village. Les locaux sont vétustes et il manque d'espace, en particulier pour la sieste des petits. Un projet d'aménagement d'un local annexe est en cours afin d'améliorer les conditions d'accueil. Un projet de nouveau bâtiment est à l'étude, dans le cadre du RPI Concorès, Peyrilles et Saint Germain du Bel-Air.
Les locaux de l'ALSH de la MJC doivent également être améliorés. Un projet d'installation dans l'école Frescaty est envisagé à la suite du regroupement des écoles maternelle et élémentaires de Gourdon.

Les référents-pilotes de l'action :
(1) MJC
(2) Mairie

a) Direction ALSH St Germain
b) VP enfance jeunesse et action sociale
c) VP enfance jeunesse et action sociale

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
(1) Mairie, direction de Daniel Roques, VP enfance jeunesse et action sociale, coordination enfance CCQB
(2) MJC, VP enfance jeunesse et action sociale, coordination enfance CCQB
CAF et autres financeurs

a) CAF (comme financeur)
b) Coordination enfance CCQB, mairie d'Uzech, mairie de St-Germain, CAF
c) RPI

La place des habitants :
(1) Participation à la définition des besoins
b) Participation à l'étude d'opportunité (enquête)

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : CCQB, CAF (FPT)
- Humaines : Temps de coordination des travaux de concertation, d'étude des projets et de suivi de mise en œuvre.

Lien avec les fiches actions : F.A.4.1.6

Les indicateurs d'évaluation :
Indicateurs de réalisation :
Effectivité de la mise en place des groupes de travail
Effectivité de l'enquête auprès des familles
Indicateurs de résultat :
Augmentation des espaces disponibles à court terme
Effectivité de l'implantation dans des nouveaux locaux à moyen terme
Indicateurs d'impact :
Stabilité des équipes
Augmentation de la fréquentation des ALSH

Échéance : fin 2023-2026

Résultats attendus :

- Des enfants accueillis dans des locaux adaptés à leurs besoins
- Des professionnels disposant de l'infrastructure permettant de travailler dans de bonnes conditions
    - Avec suffisamment d'espace intérieur (notamment des espaces de repos et différentes salles d'activités)
    - Avec des espaces extérieurs étendus, verdurisés et ombragés

Cette fiche-action concerne les locaux des ALSH de Gourdon et de Saint-Germain du Bel-Air.

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

<u>En ce qui concerne l'ALSH de Gourdon.</u>

Le projet de nouveaux locaux pour l'ALSH de Gourdon s'intègre dans le cadre d'un projet de locaux pour la Maison des Jeunes.

(1) A court terme : étudier la possibilité d'utilisation de salles inoccupées au sein de l'école Daniel Roques

➔ Petit groupe de travail (MJC, mairie, direction de Daniel Roques, CCQB) : quelles salles ? Quels usages (périscolaire ? extra-scolaire ? Besoin de rénovation ou non, coût éventuel ? Financement ?)
Concertation/étude du projet/décision/mise en œuvre

(2) A long terme

Poursuivre l'étude du projet de rénovation de l'école Frescaty pour y installer la MJC et toutes ses activités.

➔ Groupe de travail (MJC, mairie, CCQB) :

> Etudier les besoins précis de la MJC (quelles superficies et quels types de locaux pour quelle activité ? - ALSH péri et extra-scolaire, Espace de vie sociale, ludothèque, clubs d'activités…) + Faire le lien avec le projet de Maison des Associations.
> Elaborer le projet et lister les travaux à effectuer
> Chiffrer le coût des travaux
> Trouver des financements
> Réaliser les travaux
Veiller à Inclure la CAF et d'autres financeurs dans la concertation afin de s'assurer des financements

Ce projet de travaux est à mettre en lien avec les travaux d'installation des écoles maternelle et élémentaire dans des locaux neufs/rénovés.

<u>En ce qui concerne l'ALSH de Saint-Germain du Bel-Air</u>

a) A très court terme : finaliser le petit aménagement du local ex-OTI afin d'augmenter les espaces d'accueil possibles

b) A moyen terme : étudier la possibilité d'installer l'ALSH de St Germain dans le bâtiment inoccupé de l'école d'Uzech

➔ Petit groupe de travail sur la faisabilité politique, technique et financière de cette piste (CCQB, mairie d'Uzech, mairie de St-Germain) : quelles espaces nécessaires ? Pour quelles périodes ? Besoin de rénovation ou non, coût éventuel ? Problème du transport des enfants ?

➔ Si la faisabilité se confirme : alors enquête auprès des familles
Concertation/étude du projet/décision/mise en œuvre

c) Etudier le projet d'installation de l'ALSH de St Germain dans le futur bâtiment du RPI de St Germain, Concorès, Peyrilles, Uzech-les-Oules
Mettre en place une concertation incluant la CCQB comme gestionnaire.

Axe 1 : Faciliter la vie des familles
Objectif 4 : Favoriser l'insertion des enfants à besoins éducatifs particuliers
Action 1 : Garantir une meilleure prise en charge des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les ALSH

Eléments de contexte :

Nous constatons une augmentation du nombre d'allocataires percevant l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) entre 2016 et 2020. En effet, 59 allocataires en 2020 contre 35 en 2016 ont perçu cette prestation qui aide à l'éducation et aux soins à apporter à un enfant porteur de handicap de moins de 20 ans. Soit +1,2 points de pourcentage entre les deux périodes. Cette augmentation n'a pas pu être interprétée de façon précise mais indique qu'un certain nombre d'enfants de notre territoire sont reconnus comme porteurs d'un handicap.

Les écoles de l'Hivernerie et Daniel Roques, à Gourdon disposent d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) qui accueille ces enfants. Certains d'entre eux fréquentent l'accueil de loisirs de Gourdon.

Au-delà de l'accueil d'enfants avec une reconnaissance MDPH, les professionnels de l'animation sont confrontés à l'accompagnement d'enfants en difficulté relationnelle ou à besoins éducatifs particuliers.

Les acteurs sont nettement mieux armés aujourd'hui pour prendre en compte le handicap ou les difficultés des enfants grâce à l'accompagnement et aux interventions du Pôle d'appui et de Ressources Handicap qui est désormais un acteur connu et reconnu sur notre territoire. Mais les contacts et la collaboration entre les ALSH, l'Education Nationale et le monde socio-médical sont trop peu développés pour permettre une prise en charge adéquate des enfants en difficulté.

La MJC de Gourdon bénéficie d'un appui financier de la CAF au titre de l'accueil d'enfants en situation de handicap mais l'ALSH du Vigan n'a pas de moyens humains spécifiques pour faire face aux situations à risque.

Il est important que les ALSH puissent mettre en place des Projets d'Accompagnement Individualisés pour ces enfants.

Les référents-pilotes de l'action :

Coordination enfance

Les partenaires techniques et institutionnels associés :

Education Nationale (directions d'école, enseignants, AVS, AESH), SDJES, CAF, CMPP, ASE, psychologues scolaires, MDPH, Pôle Ressources Handicap

La place des habitants :

Les parents doivent avoir une place centrale dans la concertation sur des situations individuelles de leur enfant (PAI…)

Inviter les parents à des temps d'échange collectifs (café des parents, groupe de réflexion)

Ressources mobilisables :

- Financières / dispositifs : CAF (FPT), PRH (formation gratuite)
- Humaines : temps de travail pour participer aux formations, temps de travail pour instaurer et maintenir le dialogue et la collaboration entre acteurs

Échéance : fin 2023-2026

Résultats attendus :

- Prise en charge adéquate des enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers
- Des relations entre les enfants plus pacifiées au sein des ALSH
- Des animateurs mieux armés pour faire face aux difficultés liées à l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Systématiser la formation des animateurs en ALSH et notamment sur :
  - L'Accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers
  - L'Expression des émotions
  - Le développement des compétences psychosociales

  (Voir le catalogue de formation « **Plan de formation continue des acteurs éducatifs » du SDJES du Lot)**
- Former les auxiliaires de vie scolaire (AVS) et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) aux troubles de l'apprentissage et autres difficultés des enfants en situation de handicap
- Poursuivre le travail d'accompagnement des ALSH par le Pôle Ressources Handicap du Lot
- Organiser la concertation entre les acteurs : directions et animateurs ALSH, directions d'école et enseignants, psychologues scolaires, structures de suivi des enfants concernés (CMPP, ASE…)
  - Participation des directions d'ALSH aux Conseils d'école
  - Organiser, à intervalles réguliers, des rencontres ayant pour objet :
    - L'information des ALSH, par les directions d'école, sur les PAI (Projets d'Accueil Individualisés) ou les PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) existants
    - De l'échange sur des situations particulières → meilleure connaissance des difficultés de l'enfant, posture commune…
- Mettre en place des PAI au sein des ALSH pour les enfants concernés
- Augmenter le dialogue entre parents et entre parents et professionnels → proposer des rencontres du type « café des parents » permettant à ceux-ci d'échanger entre pairs et/ou des rencontres parents/professionnels. Mettre en place un groupe de réflexion
- Etudier la possibilité de mutualiser des postes d'AVS ou d'AESH entre l'école et l'ALSH ou de financer du temps de travail d'AVS ou AESH supplémentaire (en particulier pour l'ALSH du Vigan)

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'animateurs formés à cette thématique

Nombre de rencontres/contacts avec le PRH

Effectivité de la concertation entre acteurs

Indicateurs de résultat :

Nombre de PAI mis en place/Nombre d'enfants détectés en situation de handicap ou à besoins particuliers et accompagnés

Effectivité du dialogue entre animateurs et parents

Indicateurs d'impact :

Degré d'insertion/niveau des relations entre les enfants à besoins particulier et le groupe

Axe 1 : Faciliter la vie des familles
Objectif 4 : Favoriser l'insertion des enfants à besoins éducatifs particuliers
Action 2 : Développer le CLAS

Eléments de contexte :

À la suite de la disparition du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) porté par les PEP du Lot, en 2017, la MJC de Gourdon a initié une première action sur l'école Daniel Roques en septembre 2018. La CTG 2018-2021 prévoyait la poursuite de cette expérimentation ainsi qu'un recueil des besoins du territoire afin d'éclairer les développements nécessaires de ce CLAS. L'expérimentation s'est effectivement poursuivie mais il n'y a pas eu de recueil des besoins. Le CLAS existe mais son activité reste assez confidentielle. Elle est peu visible pour le public et l'on note aussi un manque de connaissance et d'adhésion des écoles et des enseignants à ce dispositif. Des questionnements apparaissent également sur les modalités d'accompagnement des CLAS. Ceux-ci doivent-ils proposer uniquement des activités ludiques d'apprentissage ? Si oui, qu'en est-il des « devoirs » non faits en rentrant à la maison, en particulier pour des enfants ayant en principe des difficultés d'apprentissage.
Il est nécessaire de réfléchir collectivement, en profondeur et en amont aux objectifs, aux contours géographiques, à la méthodologie et aux moyens humains et financiers nécessaires pour ce CLAS.

Les référents-pilotes de l'action :
MJC
Coordination enfance

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Education Nationale (IEN, directions d'école), AVS et AESH), CAF, SDJES, accueils de loisirs

La place des habitants :
Implication des parents dans la réflexion sur un format de CLAS adapté aux besoins des enfant

Ressources mobilisables :

- Financières / dispositifs : A voir les évolutions du CLAS avec la nouvelle COG

Échéance : 2024-2026

Résultats attendus :

- Des enfants à besoins éducatifs particuliers mieux accompagnés dans leurs apprentissages et plus confiants
- Des parents d'enfants en difficulté scolaire mieux soutenus

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Ouvrir le dialogue avec l'Inspectrice de l'Education Nationale pour :
- Evaluer les besoins d'accompagnement à la scolarité (combien d'enfants ? sur quelles communes mettre en place un CLAS)
- Se concerter sur :
    - Les créneaux horaires adaptés (idéalement, les enfants ne devraient plus avoir à travailler pour l'école après 18h30)
    - Les méthodes d'accompagnement (dont la question de l'accompagnement à travers des méthodes ludiques : jeux, théâtre, musique…)
    - Les lieux pour le déroulement des séances du CLAS
- Sur base de ce dialogue : faire une proposition de développement du CLAS avec :
    - Une articulation entre le CLAS et les accueils de loisirs
    - Une politique de bénévolat formé à l'accompagnement à la scolarité
    - Une harmonisation des temps des séances du CLAS sur l'ensemble du territoire
    - Une implication des parents dans la réflexion sur un format adapté aux besoins des enfants
    - Etude financière du projet (dépenses, recettes)
- Adaptation du CLAS selon le projet nouvellement défini

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Temps dédié au développement du CLAS

Nombre de rencontres avec l'IEN et les directions d'école

Indicateurs de résultat :

Nombre de séances mises en place

Couverture géographique du CLAS

Nombre d'enfants accompagnés

Indicateurs d'impact :

Degré de confiance des enfants accompagnés

Mesure dans laquelle les parents se sentent soutenus

CTG CCQB 2022-2026

Axe 1 : Faciliter la vie des familles
Objectif 4 : Favoriser l'insertion des enfants à besoins éducatifs particuliers
Action 3 : Favoriser une culture du respect et de la compréhension des différences

Eléments de contexte :
La fiche-action 1.4.3 évoque la présence d'enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers et leur prise en charge par les institutions ou les structures d'accueil.
Ces enfants mais également d'autres enfants « différents » souffrent d'une **mise à l'écart, de moqueries, voire de harcèlement** de la part de certains camarades. Cela se passe principalement à l'école mais les accueils de loisirs, les clubs sportifs ni même la sphère privée, avec le développement des réseaux sociaux, ne sont épargnés.
Il peut aussi arriver que des adultes manquent de connaissance ou même de compréhension face à ces différences et participent à une forme d'ostracisme.
Le Projet Educatif de Territoire intercommunal a comme premier objectif de favoriser l'épanouissement de chaque enfant. Il est donc fondamental de **cultiver un esprit de respect et de compréhension** des différences quelles qu'elles soient.

Les référents-pilotes de l'action :
Coordination enfance - Les ALSH

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
SDJES, structures de formation, Education Nationale, Perce-Neige, acteurs culturels du territoire

La place des habitants :
Les enfants sont acteurs des programmes et animations auxquels ils participent

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : FPT (actions spécifiques, comme les ateliers philo avec intervenant extérieur)

Échéance : automne 2023-2026

Résultats attendus :

Réduction du nombre d'enfants victimes de harcèlement, de moqueries, d'ostracisme
Instauration d'une culture de respect de l'autre, de compréhension et d'acceptation des différences

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Au niveau scolaire : mise en place du programme PHARE au sein de la cité scolaire Léo Ferré
- Au niveau péri et extra-scolaire : formation des animateurs, notamment :
  - Exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans
  - Agir en faveur du Vivre-ensemble : CPS et prévention de santé
  - Sensibilisation à la méthode de la préoccupation partagée (programme PHARE)
  - Détection du phénomène de harcèlement et comment le traiter

  Voir catalogue « Plan de formation continue des acteurs éducatifs » du SDJES du lot
- Mise en place d'animations/ateliers/actions avec les enfants en accueil de loisirs sur le respect des autres, la bienveillance ; les émotions….
  - « Boîtes à secret » où les enfants pourraient venir déposer leur souffrance ou leurs difficultés, avec un travail collectif autour de la compréhension mutuelle
  - Activités/ateliers communs avec les résidents de Perce-Neige
  - Moments de parole de fin de journée avec expression des sentiments, émotions
  - Ateliers philo
  - Animations théâtre ou autres activités créatives mettant en valeur les enfants « différents »

Les indicateurs d'évaluation :

<u>Indicateurs de réalisation</u>
Nombre d'animateurs et enseignants formés à cette thématique/au programme PHARE
Nombre d'animations/actions mises en place avec les enfants
<u>Indicateurs de résultat</u>
Nombre d'enfants concernés par les actions mises en place
<u>Indicateurs d'impact</u>
Diminution du nbre d'enfants victimes de harcèlement, moqueries, mises à l'écart
Amélioration de la situation en matière de respect et d'acceptation des différences

2. Soutenir les jeunes

2.1.Favoriser l'épanouissement des jeunes

- 2.1.1. Ouvrir les jeunes à leur environnement
- 2.1.2. Soutenir les jeunes dans leurs projets
- 2.1.3. Lutter contre la sédentarité et promouvoir une alimentation saine
- 2.1.4. Contribuer à l'accès des jeunes à l'emploi

2.2. Accompagner les jeunes dans leurs difficultés

- 2.2.1. Accompagner les jeunes en décrochage scolaire
- 2.2.2. Sensibiliser aux risques du numérique
- 2.2.3. Améliorer l'accès aux et l'information sur la santé mentale +
- 2.2.4. Prévenir le phénomène de harcèlement et de discrimination +

2.3. Améliorer l'accès aux droits

- 2.3.1. Développer l'information des jeunes

2.4. Accroître la collaboration entre acteurs

- 2.4.1. Développer le réseau
- 2.4.2. Renforcer la coordination et les partenariats +

+ *indique que les actions sont marquées comme importantes*

Axe 2 : Soutenir les jeunes
Objectif 1 : Favoriser l'épanouissement des jeunes
Action 1 : Ouvrir les jeunes à leur environnement

Eléments de contexte :
Le diagnostic partagé incluant notamment la parole des jeunes, grâce à une animation « mur de paroles », a révélé que les lieux où les jeunes retrouvent le plus souvent leurs copains/amis sont en priorité le Lycée et le Collège (et devant le collège), leur domicile, le Coffee Shop et les terrains de sport.
La Bicoque, service jeunesse de la Communauté de Communes, accueille les jeunes du territoire et propose des activités et des animations durant l'année scolaire et pendant les vacances. Elle offre aux jeunes une bouffée d'oxygène et une opportunité de se rencontrer, de se confronter à d'autres jeunes et adultes en dehors de la famille et de la cité scolaire. Elle remplit ainsi une fonction de socialisation qui complète les socialisations familiale et scolaire. Grâce à son projet à visée éducative, la Bicoque contribue à favoriser l'épanouissement des jeunes, à les ouvrir à leur environnement et à forger leur esprit d'ouverture sur le monde. De leur côté, le Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et la Mission Locale (dans le cadre de ses accompagnements) entendent permettre aux jeunes de découvrir de nouveaux horizons, notamment à travers des propositions de mobilité culturelle ou européenne. Ces actions participent à développer l'esprit critique et le potentiel des jeunes. D'autres acteurs comme les Francas, la Ligue de l'Enseignement, les clubs sportifs, l'école de musique, la bibliothèque, le Pôle numérique permettent aussi aux jeunes de développer leur savoir-faire et savoir-être et de s'épanouir.
Ces acteurs et leurs projets/actions doivent être valorisés mais aussi envisagés comme un ensemble de propositions articulées les unes aux autres.

Les référents-pilotes de l'action :
Coordination CTG/jeunesse

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Bicoque, MJC, MdA, Mission Locale
Cité Scolaire, Maison des Lycéens, Clubs sportifs
Pôle Numérique, Bibliothèque, Ecole de musique
Francas, Ligue de l'Enseignement
SDJES, CAF
Les mairies, Les associations du territoire

La place des habitants :
Les jeunes sont écoutés par les partenaires

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : Prestation de services jeunes/ CCQB/ FONJEP/ Fonds Publics et territoires (CAF)/ Grandir en Milieu Rural (MSA)
- Humaines : direction et animateurs Bicoque/ animatrice jeunesse MJC/ animatrice Boussole des Jeunes/ Coordinatrice CTG

Lien avec les fiches actions : FA 2.1.2. et FA 2.2.1.

Échéance : automne 2023-2026

Résultats attendus :

- Une meilleure articulation des acteurs et des actions contribuant au développement du capital social, culturel et de mobilité des jeunes
- Développement des liens entre les acteurs jeunesse et la Maison des Lycéens
- Un renforcement des liens entre la Cité scolaire Léo ferré et les acteurs jeunesse
- Le développement des propositions de projets et séjours pour les jeunes

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Organiser une concertation entre acteurs jeunesse et la cité scolaire (référents-pilotes = Bicoque, MJC, MdA)
- Aller à la rencontre de la Maison des lycéens (référents-pilotes = Bicoque et MJC)
- Organiser des actions conjointes (MJC, Bicoque, Mission locale, MdA) hors les murs en direction des jeunes
- Organiser des rencontres régulières entre acteurs jeunesse (référent-pilote : coordination jeunesse)
- Mettre en place des partenariats
  - Entre acteurs jeunesse
  - Avec d'autres acteurs du territoire pouvant contribuer au développement de la politique jeunesse
- Proposer des séjours et projets en France et à l'étranger (Bicoque, MJC et Mission Locale - dans le cadre de ses accompagnements à l'insertion professionnelle) (référents-pilotes = Bicoque, MJC et Mission locale)

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Nombre de rencontres entre les acteurs

Nombre et nature des partenaires

Nombre de conventions (partenariat/actions/coopération)

Indicateurs de résultat :

Nombre de propositions favorisant la mobilité des jeunes

Nombre de jeunes ayant accédé à des propositions favorisant la mobilité

Indicateurs d'impact :

Pas d'indicateur (difficulté à formuler un indicateur réaliste et mesurable)

Axe 2 : Soutenir les jeunes
Objectif 1 : Favoriser l'épanouissement des jeunes
Action 2 : Soutenir les jeunes dans leurs projets

Eléments de contexte :
Les travaux en ateliers ont révélé la **richesse des acteurs qui interviennent dans le champ de la Jeunesse** : Bicoque, MJC, Mission Locale, Maison des Adolescents, Point Accueil Ecoute Jeunes, Francas. Mais l'évaluation du projet 2018-2021 montre qu'il n'y a pas encore d'acteur qui accompagne les projets collectifs des jeunes : projets de mini-séjours ou de vacances en autonomie, engagement en faveur d'une cause…
Quelles actions mettre en place pour soutenir les jeunes dans leurs projets ? Par qui ?

Les référents-pilotes de l'action :
Coordination CTG/jeunesse

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Bicoque, MJC, MdA, Mission Locale
Cité Scolaire, Maison des Lycéens
Clubs sportifs
Pôle Numérique, Bibliothèque, Ecole de musique, Francas
Ligue de l'Enseignement
SDJES, CAF
Les mairies, les associations du territoire

La place des habitants :
Ecoute et enquête auprès des jeunes
Les jeunes sont acteurs des projets qui seront développés

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : Prestation de services jeunes/CCQB/ FONJEP/Fonds Publics et territoires (CAF)/ Grandir en Milieu Rural (MSA)
- Humaines : direction et animateurs Bicoque/ animatrice jeunesse MJC/ animatrice Boussole des Jeunes/ Coordination jeunesse- CTG

Lien avec les fiches actions : FA 2.1.1. et FA 2.2.1.

Échéance : 2024-2026

Résultats attendus :

- Identification, par les jeunes, des acteurs en capacité de soutenir des projets qu'ils souhaitent mener à bien
- Valorisation de projets portés par les jeunes du territoire
- Offrir un lieu de rencontre et d'expression pour les « grands » jeunes

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

1. Lister les acteurs et actions qui soutiennent déjà les jeunes dans leurs projets (ex. : Sac Ados)
2. Consulter les jeunes sur leur besoin de soutien « autre » à leurs projets
   - Par une présence au collège/lycée, un questionnaire à diffuser, les réseaux sociaux…
   - Via des animations ou événements organisés par les structures
3. Sur base de cette consultation : se concerter entre acteurs jeunesse (et en particulier la Bicoque et la MJC) sur :
   - Les types de projets souhaités par les jeunes et qui pourraient être soutenus
   - Quelle structure pourrait porter ces autres types de projets
4. Vérifier la capacité humaine et financière à offrir ce soutien
5. Mettre en place le/les dispositifs « nouveaux » de soutien
6. Communiquer en direction des jeunes sur les soutiens aux projets jeunes offerts
   - Par une présence au collège/lycée, des flyers, les réseaux sociaux…
   - Via des animations ou événements organisés par les structures
   - Via la Boussole des Jeunes
7. Etudier la faisabilité de dédier un lieu pour la rencontre et l'expression des « grands » jeunes (16-25 ans) (référent-pilote : MJC)
   (Concerts, théâtre….)
   Piste évoquée : l'« Echoppe du Sénéchal »
   - Vérifier le besoin auprès des jeunes concernés
   - Recherche d'un lieu
   - Etudier la faisabilité matérielle et financière (sans oublier le financement du fonctionnement)

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Mise en place effective d'une consultation des jeunes

Communication effective sur les dispositifs et soutiens aux projets jeunes

Indicateurs de résultat :

Nombre & typologie des projets accompagnés par des acteurs (santé, animation, culture…)

Etat d'avancement du projet de lieu pour les « grands » jeunes

Indicateurs d'impact :

Degré d'autonomie des jeunes dans leurs projets

Axe 2 : Soutenir les jeunes
Objectif 1 : Favoriser l'épanouissement des jeunes
Action 3 : Lutter contre la sédentarité et promouvoir une alimentation saine

Eléments de contexte :
De nombreuses études font état d'une **détérioration de la forme physique chez les enfants**, avec l'apparition d'une véritable épidémie d'obésité. Cette détérioration trouve ses racines dans une mauvaise alimentation ainsi que dans un manque d'exercice physique. Le diagnostic du Contrat Local de Santé du Grand Quercy indique une augmentation significative de la fréquence de la surcharge pondérale chez les élèves. Elle est passée de 14,8 % en 2013-2014 à 20,0 % en 2016-2017.
Notre territoire n'échappe pas, non plus, au constat d'un usage croissant des écrans par les jeunes. Cet usage contribue à la sédentarisation et donc au manque d'exercice physique. Le caractère rural de Quercy Bouriane vient encore accentuer ce problème, du fait des grandes distances à parcourir et de la dépendance à la voiture. Les jeunes se déplacent peu à pied et à vélo.
Lutter contre la sédentarisation et promouvoir une alimentation saine chez les jeunes est donc un **enjeu de santé important.**

Les référents-pilotes de l'action :
Coordination jeunesse/ Chargé de coopération CTG
Bicoque

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Contrat Local de Santé/ Maison des Ados
Bicoque, MJC, Mission Locale, Clubs sportifs
Service infrastructures sportives
Cité Scolaire, Maison des Lycéens
SDJES, CAF, MSA, ARS, CPAM
Les associations du territoire
Les producteurs locaux (fruits et légumes)

La place des habitants :
Les jeunes participent aux actions mises en place

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : Département/ Fonds Publics et territoire (CAF), Grandir en milieu rural (MSA)/ Agence Régionale de santé
- Humaines : Direction et animateurs Bicoque/Agent en charge des infrastructures sportives et de l'Aide à la Pratique Sportive/Animatrice ou psy de la maison des Ados/bénévoles des clubs Sportifs

Lien avec les fiches actions : FA. 2.2.2.
Lien avec le Contrat Local de Santé

Échéance : 2022-2026

Résultats attendus :

- Augmentation de l'activité physique chez les jeunes
- Des jeunes informés des enjeux de santé liés à la pratique de l'activité physique et à une bonne alimentation

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Poursuivre les actions et animations à caractère sportif par la Bicoque (jeudis « sport », séjours sportifs et aventure, chantiers d'été manuels…)
- Poursuite des dispositifs financiers visant à favoriser l'activité sportive (Aide à la Pratique Sportive, Pass Sport) → encourager la pratique sportive au sein des clubs et associations
- Poursuivre l'offre des clubs sport et danse de la MJC en direction des jeunes
- Mettre en place une manifestation sportive/alimentation d'envergure avec retentissement médiatique, en lien avec l'enjeu de la santé (référent-pilote : agent chargé des infrastructures sportives ?)
- Conscientiser les jeunes aux enjeux du « bien manger » et de l'activité physique
    - A travers des ateliers (cuisine ou autre) organisés à la Bicoque et en partenariat avec la Maison des Adolescents
    - Par des animations au sein de la cité scolaire
    - Par des animations hors les murs
    - Organisation d'une « semaine du goût » en partenariat avec la Cité scolaire Léo ferré

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Effectivité de la journée sport/alimentation

Nombre d'actions

Nombre de partenaires mobilisés

Nombre de jeunes ayant participé aux actions

Indicateurs de résultat :

Nombre de jeunes ayant bénéficié d'aides (APS, Pass Sport)

Nombre de jeunes pratiquant un sport

Indicateurs d'impact :

Baisse du taux d'obésité/ surpoids des jeunes

Modification des habitudes alimentaires des jeunes

Axe 2 : Soutenir les jeunes
Objectif 1 : Favoriser l'épanouissement des jeunes
Action 4 : Contribuer à l'accès des jeunes à l'emploi

Eléments de contexte :
Les éléments statistiques du diagnostic indiquent, sans surprise, que la Communauté de Communes Quercy Bouriane est un territoire qui continue à vieillir. En 2019, **la tranche des moins de 25 ans ne représente plus que 18,65 %** des habitants, alors qu'elle était de 20,55 % en 2015 et de 21,4% en 2011. Cette part est inférieure à celle du département dont les moins de 25 ans représentent 22,20 % de la population.
Par ailleurs, **beaucoup de jeunes du territoire en sortent** pour terminer leur bac et/ou ensuite poursuivre des études supérieures. Un certain nombre d'entre eux ne reviennent pas notamment parce qu'ils trouvent un emploi dans les grands centres urbains. L'enjeu de l'attractivité du territoire pour les jeunes est donc un enjeu fort. **L'accès à l'emploi est un élément important de cette attractivité**.

Les référents-pilotes de l'action :
Mission Locale/Service Eco de la CCQB

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Mission Locale, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Education Nationale, Pôle Emploi, SDJES

La place des habitants :
Les jeunes sont informés et accompagnés
Ils participent éventuellement à des dispositifs (ex. contrat d'engagement jeune, service civique…)

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : Contrat d'engagement jeunes/Service Civique/ Lot terre de Saisons/ Pôle Emploi ?

- Humaines : Mission Locale, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot, service éco de la CCQB

Lien avec les fiches actions : FA 2.3.2. et FA 2.3.3**.**

Échéance : automne 2023-2026

Résultats attendus :

- Améliorer l'accès à l'emploi pour les jeunes
- Améliorer l'attractivité du territoire par un meilleur accès à l'emploi des jeunes
- Aider les jeunes à mener un projet professionnel sur notre territoire

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Poursuivre et développer les permanences de la Mission Locale pour l'insertion des jeunes déscolarisés
  - Expérimenter l'ouverture d'une antenne à St Germain-du-Bel-Air, en plus de l'antenne de Gourdon
- Déployer le Contrat Engagement Jeunes en direction des jeunes éloignés de l'emploi
- Promouvoir les offres d'apprentissage du territoire à travers :
  - Les séances d'information de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot
  - Le développement du réseau d'Ambassadeurs de l'Artisanat (visites d'entreprises, stages découverte…)
- Travailler à l'attractivité des offres via les conseillers entreprise de la Mission Locale
- Organiser un job dating/forum de l'Emploi avec des offres spécifiques du territoire et la promotion de l'apprentissage
  → Organiser ce type d'événement au même moment que la Foire Expo de Gourdon afin de bénéficier de l'effet d'attractivité de l'événement.
- Augmenter les offres de service civique afin d'aider des jeunes à « trouver » leur voie
- Ouvrir une section de Bac professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » au Lycée Léo Ferré (en réponse à un besoin de main d'œuvre dans ce secteur sur notre territoire) – ouverture prévue à la rentrée scolaire 2023-2024.

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Mise en place d'une antenne expérimentale de la M.L. à St Germain

Nombre et nature des actions de promotion des métiers

Indicateurs de résultat :

Nombre de jeunes accompagnés à l'emploi par les différents services

Nombre de jeunes en service civique

Indicateurs d'impact :

Meilleure insertion socioprofessionnelle des jeunes (baisse du taux de chômage, augmentation des inscriptions en formation…)

Axe 2 : Soutenir les jeunes
Objectif 2 : Accompagner les jeunes dans leurs difficultés
Action 1. Accompagner les jeunes en décrochage scolaire

Eléments de contexte :
Un certain nombre de jeunes sont en **rupture scolaire**. Cette situation peut provenir d'un décrochage scolaire, d'une rupture familiale ou d'autres difficultés. Il est important d'accompagner ces jeunes dans l'élaboration d'un **projet de vie** et dans **l'accès à l'autonomie**. C'est ce à quoi s'attachent les missions locales. La mission locale de Gourdon dispose d'un service emploi, d'un pôle formation, d'un pôle logement, d'un pôle mobilité et d'un pôle santé. Un des gros problèmes détectés par la Mission Locale pour un accompagnement optimal des jeunes est la mobilité. Les problèmes de mobilité compliquent les accompagnements renforcés et l'accès aux formations (qui se déroulent dans d'autres villes). Un autre problème relevé par la Mission Locale est l'absence de logement sur le territoire pour les jeunes accompagnés dans ce cadre.

Mais d'autres acteurs peuvent aussi contribuer à réduire le phénomène du décrochage scolaire soit en raison de leur objet social soit, grâce aux liens de confiance qu'ils développent avec les jeunes : assistantes sociales, Conseiller en orientation, Maison des Adolescents, CMP, Bicoque…

Les référents-pilotes de l'action :
Mission Locale/ Chargé de coopération CTG

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Maison des Adolescents, Bicoque, Education Nationale, CMP
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot, service Eco de la CCQB
CAF, MSA, SDJES

La place des habitants :
Information et sensibilisation en direction des jeunes et des familles
Repérage des jeunes en difficulté (écoute active et suivi des jeunes)

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : Service Civique/Contrat d'engagement jeunes - en rupture/aides à la mobilité, notamment de Pôle Emploi, CLAS pour prévenir le décrochage
- Humaines : Mission Locale, MdA, Bicoque, chambre des métiers, conseillers d'orientation

Lien avec les fiches actions : FA 2.1.4., FA 2.2.3., FA 2.3.2. et FA 2.3.3.

Échéance : 2024-2026

Résultats attendus :

- Repérage précoce des jeunes en difficulté
- Prévention accrue du décrochage scolaire
- Des jeunes décrocheurs scolaires mieux accompagnés

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

> Instaurer des temps d'échange entre professionnels de la jeunesse sur les méthodes de repérage des jeunes en difficulté et les actions à mettre en place en faveur des jeunes concernés (en respectant un code éthique) (Maison des Adolescents, Mission Locale, Bicoque, Education Nationale, CMP)

> Mener des actions d'information sur les dispositifs et recours possibles pour les jeunes en difficulté et en particulier, concernant l'orientation scolaire (Conseillers d'orientation, Centre d'Information et d'Orientation, Maison des Adolescents)

> Mettre en place des actions de sensibilisation des jeunes et les familles à l'intérêt et aux avantages des filières technologiques, professionnelles ou de l'apprentissage → valoriser les formations et les voies professionnelles alternatives au bac général.

> Développer le service civique sur le territoire (service civique classique et service civique solidarité seniors)

> Informer les jeunes sur les aides possibles à la mobilité (les lister au préalable)

> Sur le logement et la mobilité : inclure les acteurs jeunesse dans les travaux portés par les services ou les programmes concernés de la CCQB.

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Nombre et nature des rencontres entre professionnels

Nombre et nature des actions d'information/sensibilisation mises en place

Effectivité de l'implication des acteurs jeunesse dans les travaux sur le logement

Indicateurs de résultat :

Nombre de jeunes ayant participé aux actions d'information/sensibilisation

Nombre de jeunes accompagnés et ou orientés

Indicateurs d'impact :

Meilleure image (représentations) des filières professionnelles et technologiques chez les jeunes

Diminution du décrochage scolaire

Axe 2 : Soutenir les jeunes
Objectif 2 : Accompagner les jeunes dans leurs difficultés
Action 2 : Sensibiliser aux risques du numérique

Eléments de contexte :
Nous assistons, depuis quelques années, à un **développement de plus en plus précoce d'une vie sociale numérique** chez les jeunes. Les enfants et les adolescents sont de plus en plus "dépendants" de leurs smartphones et des applications : réseaux sociaux (Snapchat, Whatsapp, Tik Tok…) et jeux (Fortnite, Minecraft, Pokémon…).
Les **problématiques psychosociales** liées à ces usages numériques sont de plusieurs ordres : exposition au marketing (visant à maintenir les usagers engagés dans l'activité sur la durée), divulgation d'informations personnelles, exposition à des contenus pornographiques, violents, manipulatoires ou encore à des rencontres avec des personnes malveillantes, manque de sommeil, addiction avec risque d'isolement et enfin, cyberharcèlement.
Une enquête (2022) de l'Observatoire des Jeunesses et des Politiques Jeunesses du Lot indique que les usages intenses du numérique semblent se faire aux dépens des activités contribuant au bien-être et augmentent le risque de pratiques problématiques pour la santé. La prévention des risques numériques et donc un enjeu de santé important chez les jeunes.

Cette fiche-action est à mettre en lien avec les objectifs du, Contrat Local de Santé.

Les référents-pilotes de l'action :
La Bicoque/ coordination jeunesse

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
La cité scolaire Léo Ferré, La Maison des Adolescents
Le Pôle Numérique, les conseillers numériques du département, Les Francas
La gendarmerie, la Maison de Protection des Familles
Le cinéma Atalante
CAF, MSA

La place des habitants :
Les jeunes sont informés et sont acteurs dans les débats, échanges organisés sur la thématique

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : Promeneurs du Net, PS Jeunes, FPT, REAAP
- Humaines : animateurs de la Bicoque, psychologue de la MdA, assistante sociale de la Cité scolaire, assistante sociale de la Maison de Protection des Familles, animateurs du Pôle Numérique, conseillers numériques du Département.

Lien avec les fiches actions : FA.2.1.3. / FA. 2.2.4.
+ Lien avec le Contrat Local de Santé

Échéance : 2023-2026

Résultats attendus :

- Diminution des comportements à risque sur les écrans
- Réduction de l'exposition des jeunes aux écrans et aux contenus nuisibles
- Des jeunes en capacité mieux réguler leurs usages numériques

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Poursuivre le déploiement des Promeneurs du Net (PDN) par la Bicoque (présence éducative d'animateurs de la Bicoque sur les réseaux sociaux ; les jeunes peuvent faire appel à l'animateur PDN)
- Mettre en place des animations, débats, ateliers, interventions sur le thème des réseaux sociaux et des risques psychosociaux (à la Bicoque/au sein de la Cité Scolaire Léo Ferré)
    - Partenariats avec la Maison des Adolescents, le Pôle Numérique, une conseillère numérique du Département, la gendarmerie)
- Informer les familles sur les dangers du numérique (conférences-débats/ ciné-débats…)

Cela implique une concertation, en amont, des professionnels concernés (qui sensibilise à quoi ? Où ? Quand ? Comment ?)

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Temps de présence de PDN sur les réseaux sociaux

Nombre d'animations, ateliers, débats… organisés

Nombre de partenaires mobilisés

Indicateurs de résultat :

Nombre de jeunes et de familles sensibilisés

Indicateurs d'impact :

Modification des habitudes d'utilisation des écrans (temps passé sur les écrans, pratiques, exposition aux risques…)

CTG CCQB 2022-2026

Axe 2 : Soutenir les jeunes
Objectif 2 : Accompagner les jeunes dans leurs difficultés
Action 3 : Améliorer l'accès aux services de santé mentale et à son information

Eléments de contexte :
Les professionnels font état d'une **détérioration de la santé mentale** chez les jeunes au cours des dernières années. La typologie des problématiques détectées est : un mal-être inhérent au processus de l'adolescence, des difficultés relationnelles familiales (violence, agressivité, perte de lien), une angoisse ou des difficultés scolaires, le harcèlement, les conduites à risque, le décrochage scolaire et la délinquance.
La **crise sanitaire** a eu un effet négatif en contribuant à isoler les jeunes et en favorisant le développement des angoisses et des peurs.
Or, l'on constate, sur notre territoire, un **faible recours aux services de santé mentale** (et en particulier à la Maison des Adolescents) ou à d'autres acteurs (assistante sociale par exemple) qui pourraient accompagner les jeunes dans leurs difficultés.
Un recueil de parole de jeunes à la Bicoque (fin 2022) corrobore ce constat. Les jeunes déclarent, qu'en cas de difficulté, ils se tournent d'abord vers leurs copains/amis, ensuite vers leurs parents ou autre membre de la famille (frère, sœur, grand-parent…) ou encore vers un animateur de la Bicoque mais pas vers une aide professionnelle dédiée.
L'enjeu est de comprendre ce faible recours aux services de santé mentale, de l'augmenter si besoin ainsi que d'informer les jeunes pour prévenir les risques.

Les référents-pilotes de l'action :
Maison des Adolescents/Coordination jeunesse-CTG

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Contrat Local de Santé
Bicoque, MJC (animatrice jeunesse), Mission Locale
Education Nationale (et en particulier médecin scolaire et assistante sociale)
Acteurs du bien-être sur le territoire (yoga, sophrologie …)
Pour la diffusion : cinéma Atalante, BIG, ….
ARS, CPAM

La place des habitants :
Les jeunes sont sollicités sur la question du recours/non-recours aux services de santé mentale
Les jeunes participent aux animations/ ateliers
Ils sont la cible d'une éventuelle campagne d'information/sensibilisation

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : Contrat Local de Santé/ IREPS Occitanie
- Humaines : Maison des Adolescents, Bicoque

Lien avec les fiches actions : FA 2.3.1. et FA 2.2.4.
+ lien avec le Contrat Local de Santé

Échéance : fin 2023-2026

Résultats attendus :

- « Normalisation » du recours aux services de santé mentale et de la question de la santé mentale en général chez les jeunes
- Accès facilité aux services de santé mentale
- Augmentation du recours aux services et aux acteurs de la santé mentale chez les jeunes en souffrance

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Organiser une concertation entre les acteurs jeunesse et de la santé mentale (au sens large) pour :
  - Identifier les freins au recours (ou les raisons du non-recours) aux services de santé mentale (questionner les jeunes à ce sujet)
  - Identifier les leviers du recours aux services de santé mentale (questionner les jeunes à ce sujet)
  - Renforcer la communication sur les recours possibles (faire connaître les acteurs)
    - Identifier les bons canaux de diffusion de l'information
  - Mettre en place des actions de sensibilisation sur la santé mentale
    - Campagne sur le bien-être et la santé mentale (approche jeune, « cool » et attractive) (élaborée avec les structures de santé mentale)
- Développer des animations/ateliers à la Bicoque visant à « normaliser » le thème de la santé mentale
  - En partenariat avec la Maison de Adolescents
    - Alimentation/activités physiques
    - Prévention des conduites addictives
  - En lien avec l'expression des émotions (cercle de parole, ateliers détente, initiation au yoga…)
- Mettre en place des actions de sensibilisation concertées (inter-acteurs)
  - Hors les murs
  - Au sein de la cité scolaire

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Effectivité de la concertation interacteurs

Nombre et nature des actions d'information/sensibilisation en direction des jeunes

Effectivité de l'identification des freins et des leviers

Indicateurs de résultat :

Nombre de jeunes sensibilisés

Indicateurs d'impact :

Augmentation du recours aux services de santé mentale par les jeunes

Axe 2 : Soutenir les jeunes
Objectif 2 : Accompagner les jeunes dans leurs difficultés
Action 4 : Prévenir le phénomène de harcèlement et de discrimination

Eléments de contexte :

Selon une enquête (de 2022) de l'Observatoire des Jeunesses et des Politiques Jeunesses du Lot sur le harcèlement au collège, **80% des jeunes déclarent avoir déjà été victime ou témoin de harcèlement**. 51% d'entre eux indiquent avoir été personnellement victime d'une forme de harcèlement (physique, moral, sexuel ou cyberharcèlement). L'usage des réseaux sociaux est un facteur d'amplification de ce phénomène.
La prévention face au harcèlement doit être mise en place au sein de l'Education Nationale mais les acteurs jeunesse peuvent également participer à lutter contre ce phénomène ainsi que contre toutes les formes de discrimination, de rejet ou de mise à l'écart.

Les référents-pilotes de l'action :
Coordination jeunesse/ chargée de coop. CTG /
Maison des Adolescents
Inspecteurs de l'Education Nationale

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Cité scolaire Léo Ferré, Ecoles élémentaires
Maison des Adolescents
SDJES, Bicoque, MJC, les ALSH
Autres acteurs éducatifs du territoire
Association Contre les Discriminations et le Harcèlement scolaire
CAF, MSA

La place des habitants :
Les jeunes et les familles sont sensibilisés.
Les jeunes participent à des animations et projets sur ce thème

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : le plan de formation du SDJES/ Fonds Publics et Territoires (CAF)/ Grandir en Milieu Rural (MSA), PDN, REAAP, ARS (Contrat Local de Santé) ?
- Humaines : la Conseillère technique de service social de l'Education Nationale, la psychologue de la Maison des Adolescents

Lien avec les fiches actions : FA 2.2.3.

Échéance : 2024-2026

Résultats attendus :

- Faire du problème du harcèlement mais aussi des formes banales de discrimination ou de rejet une préoccupation partagée
- Améliorer la compréhension des mécanismes du harcèlement et donc le traitement de ce phénomène
- Augmenter la sensibilisation et la recherche de solutions face au phénomène du harcèlement et des formes banales de discrimination

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Participation du lycée Léo Ferré au programme PHARE (= plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges)
- Formation des acteurs professionnels et bénévoles des réseaux éducatifs, sociaux, culturels et sportifs. Voir la formation à la prévention des situations d'intimidations, brimades, moqueries. Sensibilisation à la méthode de la préoccupation partagée. Plan de formation continue des acteurs éducatifs proposé par le Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Lot
- Sensibilisation/ formation des maîtres et des enseignants aux risques psychosociaux des formes banales de moquerie faites aux élèves
- Organiser une/des conférences-débat sur le phénomène de harcèlement et la façon de la traiter, en direction des familles
- Organiser des animations/débats/ projets sur le phénomène de harcèlement et la façon de la traiter, avec les jeunes (Partenariat Bicoque- MdA + dans les autres ALSH ?)

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'actions de prévention organisées en direction des jeunes

Nombre d'enseignants/animateurs/acteurs jeunesse formés

Indicateurs de résultat :

Nombre d'actions de prévention organisées en direction des jeunes

Nombre de jeunes touchés par des actions de prévention

Indicateurs d'impact :

Mesure dans laquelle les comportements (des enseignants/des jeunes) ont changé

Axe 2 : Soutenir les jeunes
Objectif 3 : Améliorer l'accès aux droits
Action 1 : Développer l'information des jeunes

Eléments de contexte :
Lorsque l'on parle d'amélioration de l'accès aux droits pour les jeunes, la question de l'information sur les droits se pose. Aujourd'hui, **les principaux acteurs d'information identifiés sur le territoire** sont la Bicoque qui a obtenu le label « Point Info Jeunesse » en 2021 et la Boussole des Jeunes, portée par la Mission Locale. La mission de Point Info Jeunesse de la Bicoque a peu de visibilité et semble actuellement peu concrétisée. La Boussole des Jeunes est une plate-forme numérique à destination des 15-30 ans qui permet de mettre un jeune en relation avec un professionnel sur des thématiques spécifiques : emploi, formation, logement et santé.
Le diagnostic partagé a mis en lumière le **grand nombre d'aides et de dispositifs en faveur des jeunes ainsi que la contribution de nombreux autres acteurs à cette information:** la Mission Locale, qui s'adresse aux jeunes déscolarisés, l'Espace France Service (même s'il est peu fréquenté par les jeunes), le Centre d'Information et d'Orientation - qui a des permanences dans les collèges -, l'assistante sociale de l'Education Nationale, la Chambre des Métiers, la Maison des Adolescents, le Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes…. D'une part, il apparaît que l'on connaît mal les besoins des jeunes en termes d'information et des canaux qu'ils privilégient. D'autre part, il est nécessaire que les acteurs se concertent afin de mieux faire circuler l'information entre eux ainsi que d'articuler leur rôle d'information et de le concrétiser.

Les référents-pilotes de l'action :
Animatrice Boussole des Jeunes/ Coordination jeunesse (CTG)/La Bicoque/Les Francas

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Maison des Adolescents, SDJES
Cité Scolaire Léo Ferré et IEN
Associations de Parents d'élèves
Mairies
Clubs sportifs et associations du territoire
Observatoire des jeunes du Lot, Les Francas
Le service des Solidarités Départementales

La place des habitants :
Les jeunes sont la cible des actions d'information
Ils participent à l'enquête

Ressources mobilisables et à mobiliser :
- Financières / dispositifs : Fonds Publics et territoires (CAF), Grandir en milieu rural (MSA), Communauté de Communes
Frais de catering pour les petits déjeuners et/ou les goûters
- Humaines : animatrice de la Boussole des jeunes, jeunes en service civique, directeur et animatrice de la Bicoque (nécessité de temps de travail supplémentaire), animatrice jeunes de la MJC, une animatrice ou psychologue de la MdA, une personne pour coordonner les rencontres inter-acteurs (coordination jeunesse)
Lien avec les fiches actions : FA 2.2.3. et FA 2.4.1.

Échéance : 2023-2026

Résultats attendus :

- Meilleure connaissance des besoins d'information des jeunes
- Des acteurs jeunesse qui se connaissent et travaillent ensemble
- Des jeunes mieux informés sur les droits, services et dispositifs qui les concernent

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Poursuivre le déploiement de la Boussole des Jeunes (référent-pilote = BDJ)
  - > Information des acteurs locaux (mairies, associations de parents d'élèves)
  - > Diffusion de la Boussole dans les lieux fréquentés par les jeunes
  - > Donner plus de visibilité à la Boussole sur les supports de la Communauté de Communes (site internet notamment)
  - > Rendre visible et mieux utiliser l'annuaire de la BDJ
- Développer la mission d'information de la Bicoque (label Point Info Jeunesse) (référent-pilote = la Bicoque). Notamment :
  - > Mettre en place une permanence du Point Info Jeunesse au collège/lycée
  - > Formule Goûter info, ouverte à tous les jeunes, en partenariat avec les acteurs jeunesse (par ex. pendant les vacances scolaires) – avec délocalisation dans des communales rurales ?
- Mettre en place des actions d'« aller vers » inter-acteurs (Mission Locale, Bicoque, MJC, Maison des Ados)
  Ex. : animation sport-santé sur un terrain en face de la Cité Scolaire/débats…/ atelier au coffee shop
- Organiser des rencontres régulières entre les acteurs jeunesse (environ 3X/an) (référent-pilote = coordination jeunesse)
  Ex. : petits déjeuners des acteurs jeunesse, avec actualités jeunesse et interventions d'une ou deux structures qui présentent leurs actions
- Participer à l'enquête de l'Observatoire des jeunes du Lot (référent-pilote = coordination jeunesse)
- Créer des espaces de rencontre entre les acteurs jeunesse et les jeunes :
  - Une journée jeunesse avec un volet information des jeunes par les acteurs (cfr. la journée des Francas à Auzole en 2022) – (référent-pilote : les Francas ?)
- Faire connaître la plate-forme du Département /www.lot-solidarites.fr/

Dans toutes les actions d'information en direction des jeunes, les acteurs veillent à vérifier les besoins des jeunes (de quel type d'information ont-ils besoin ? Quels canaux privilégient-ils, l'offre répond-elle à leur demande ? ….)

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Nombre et types d'actions d'information organisées (aller vers, cité scolaire…)

Indicateurs de résultat :

Nombre d'utilisateurs et de contacts ayant aboutis/ la BDJ

Nombre de jeunes « renseignés par le PIJ

Indicateurs d'impact :

Mesure dans laquelle les jeunes se sentent informés

Axe 2 : Soutenir les jeunes
Objectif 4 : Accroître la collaboration entre acteurs
Action 1 : Développer le réseau

Eléments de contexte :
Plusieurs acteurs sont identifiés comme acteurs jeunesse intervenant directement sur notre territoire : la Bicoque (accueil de loisirs pour les 11-17 ans), la Mission Locale, la Maison des Jeunes et de la Culture, la Maison des Adolescents et le Point Accueil Ecoute Jeunes. L'Education Nationale – dont fait désormais partie le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports - est un interlocuteur essentiel pour ces acteurs jeunesse.
Les acteurs territoriaux comme les clubs sportifs, la bibliothèque, l'école de musique, le Pôle numérique, France Service, le CMP et la Chambre des Métiers s'adressent également à nos jeunes.
D'autres partenaires interviennent à une échelle géographique plus étendue. C'est le cas de la CAF, de l'Observatoire des Jeunesses et des Politiques Jeunesses du Lot, du Contrat Local de Santé ainsi que de d'associations comme les Francas, la Ligue de l'Enseignement qui organisent des séjours, des stages (BAFA notamment) et des projets auxquels participent des jeunes du territoire.
Enfin, certaines structures ou institutions à vocation globale ou ciblée œuvrent aussi auprès des jeunes. C'est le cas de la Maison des Solidarités Départementales, de l'antenne AEMO/AED de Gourdon, du Planning Familial du Lot, de France Addictions et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
Des partenariats sont déjà mis en place avec certains de ces partenaires. Mais d'autres sont moins connus du « Réseau jeunesse » du Gourdonnais.
Le besoin de travailler en réseau, de se coordonner et de développer des partenariats a été pointé comme la **principale préoccupation par les partenaires** présents à l'atelier de diagnostic sur la jeunesse.
Quels sont les acteurs à impliquer dans un réseau ? Comment le structurer ? Et qu'en attendons-nous ?

Les référents-pilotes de l'action :
Mission Locale, Bicoque, Coordination jeunesse/CTG

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Mission Locale, Bicoque, MJC, Francas, MdA
Education Nationale
Clubs, associations et services culturels, sportifs et de loisirs
Acteurs santé et santé mentale, Service des Solidarités Départementales
SDJES, Observatoire des jeunesses du Lot
Coordination Contrat Local de Santé, CAF, MSA

La place des habitants :
Cette FA concerne essentiellement les acteurs jeunesse et non les habitants

Ressources mobilisables et à mobiliser :
- Financières / dispositifs : Annuaire de la Boussole des Jeunes, coordination PASIP et site du Département www.lot-solidarites.fr, coordinations existantes (comité de suivi et comité opérationnel de santé des jeunes porté par la MdA), petits déjeuners des acteurs de la jeunesse mis en place sur d'autres territoires
- Humaines : les acteurs des différentes structures/institutions jeunesse ; la coordination jeunesse/CTG

Lien avec les fiches actions : FA 2.3.1. et FA 2.4.2.

Échéance : fin 2023-2026

Résultats attendus :

- Une identification des acteurs et de leurs compétences et missions
- Une interconnaissance accrue entre les acteurs intervenant (spécifiquement ou non) dans le champ de la jeunesse
- Une meilleure connaissance des jeunes du territoire et de leurs besoins
- Une plus grande visibilité des acteurs de la jeunesse auprès des jeunes et des familles

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Rendre visible et mieux utiliser l'annuaire de la Boussole des Jeunes (référent-pilote = Mission Locale)
- Faire connaître et faire vivre le site du Département www.lot-solidarites.fr (référent-pilote = service des Solidarités Départementales)
- Créer un réseau en organisant des rencontres régulières entre les acteurs intervenant dans le champ de la jeunesse (environ 3X/an) (référent-pilote = coordination jeunesse). Ce réseau peut inclure et impliquer un ensemble d'acteurs assez vaste.

Ex. : petits déjeuners des acteurs, avec actualités jeunesse et interventions d'une ou deux structures qui présentent leurs actions

- Organiser un forum intercommunal des initiatives jeunesse (ex. : Communauté de Communes Quercy Bouriane, Cazals Salviac et du Causse de Labastide Murat) (référents pilotes = coordinateurs jeunesse/CTG)
- Développer les relations avec la Cité Scolaire Léo Ferré
    - Solliciter un rendez-vous avec l'Inspecteur de l'Education Nationale/le Proviseur
    - Utiliser les instances (notamment le Conseil d'administration) pour développer l'interconnaissance
    - Aller à la rencontre de l'Association des Parents
    - Informer les acteurs de l'Education Nationale des actions jeunesses (affichage au sein de la cité scolaire, contacts avec l'assistante sociale et les acteurs éducatifs)

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Effectivité du réseau des acteurs jeunesse

Nombre et nature des actions d'interconnaissance mises en place

Indicateurs de résultat :

Degré de connaissance inter-acteurs

Nombre et nature des acteurs impliqués dans ces actions de réseau

Indicateurs d'impact :

Degré de connaissance des jeunes et de leurs besoins

Axe 2 : Soutenir les jeunes
Objectif 4 : Accroître la collaboration entre acteurs
Action 2 : Renforcer la coordination et développer des partenariats

Eléments de contexte :
Plusieurs acteurs sont identifiés comme acteurs jeunesse intervenant directement sur notre territoire : la Bicoque (accueil de loisirs pour les 11-17 ans), la Mission Locale, la Maison des Jeunes et de la Culture, la Maison des Adolescents et le Point Accueil Ecoute Jeunes. L'Education Nationale – dont fait désormais partie le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports - est un interlocuteur essentiel pour ces acteurs jeunesse.
Les acteurs territoriaux comme les clubs sportifs, la bibliothèque, l'école de musique, le Pôle numérique, France Service, le CMP et la Chambre des Métiers s'adressent également à nos jeunes.
D'autres partenaires interviennent à une échelle géographique plus étendue. C'est le cas de la CAF, de l'Observatoire des Jeunesses et des Politiques Jeunesses du Lot, du Contrat Local de Santé ainsi que de d'associations comme les Francas, la Ligue de l'Enseignement, Arts Scène et Cie… qui organisent des séjours, des projets auxquels participent des jeunes du territoire ou des formations au BAFA.
Enfin, certaines structures ou institutions à vocation globale ou ciblée s'adressent aussi aux jeunes. C'est le cas de la maison des Solidarités Départementales, de l'antenne AEMO/AED de Gourdon, du Planning Familial du Lot, de France Addictions et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
Le besoin de travailler en réseau mais aussi de se coordonner et de développer des partenariats a été pointé comme la principale préoccupation par les partenaires présents à l'atelier de diagnostic sur la jeunesse.
Quels sont les acteurs à impliquer dans une véritable coordination ? Comment l'animer ? Qu'en attendons-nous ? Et comment augmenter les partenariats ?

Les référents-pilotes de l'action :
Coordination jeunesse/CTG, Bicoque

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
MJC, Mission Locale, Maison des Adolescents
SDJES, Les Francas, Education Nationale
Observatoire des Jeunesses et des Politiques Jeunesses du Lot, CAF, MSA

La place des habitants :
Cette FA concerne les partenaires jeunesse et non les publics

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : PS jeunes, Fonds Publics et territoires (CAF), Grandir en Milieu Rural (MSA)
- Humaines : temps de travail supplémentaire (au total un 0,20 ETP minimum pour les différentes fiches-action jeunesse)

Lien avec les fiches actions : FA 2.4.1.

Échéance : fin 2023-2026

Résultats attendus :

- Une plus grande articulation entre les missions et les actions des partenaires intervenant dans le champ de la jeunesse
- Le développement des partenariats entre les acteurs intervenant dans le champ de la jeunesse

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Mettre en place un comité thématique « jeunesse » afin de se coordonner entre acteurs spécialisés dans le champ de la jeunesse (avec ouverture à d'autres partenaires en fonction de l'ordre du jour) – périodicité : 1 à 2X/an
  Ce comité aura les fiches de l'axe jeunesse CTG pour feuille de route et réunira, au minimum, les référents des fiches-action
- Mettre en place une instance de dialogue entre cette coordination jeunesse et la cité scolaire
- Mettre en place des partenariats sur des actions spécifiques en direction des jeunes
  - Actions de « aller vers » les jeunes (Mission Locale, Bicoque, MJC et MdA)
  - Animations/ateliers sur la santé mentale (Bicoque, MdA)
  - Projet sur le petit patrimoine (Bicoque/service culture de la CCQB)
  - Fête du jeu de la MJC (MJC/Bicoque)
  - Promotion du dispositif Sac Ados (MJC/Bicoque)
- Dédier un temps de travail supplémentaire pour la coordination jeunesse

Les indicateurs d'évaluation :
Indicateurs de réalisation :
Effectivité de la mise en place d'un comité thématique et nombre de réunions
Temps de travail effectif de coordination jeunesse
Effectivité du dialogue avec la Cité Scolaire
Indicateurs de résultat :
Nombre de partenariats mis en place
Indicateurs d'impact :
Degré de cohérence/d'intégration des actions mises en place

3. Accompagner les publics dans l'accès aux droits et aux services

3.1. Poursuivre l'accueil de premier niveau

- **3.1.1. Poursuivre l'accompagnement du public par l'Espace France Services +**
- **3.1.2. Améliorer la collaboration entre les acteurs de l'accompagnement social +**
- **3.1.3. Améliorer la visibilité et la lisibilité des services d'accueil et d'accompagnement +**

3.2. Améliorer l'accompagnement au numérique

- **3.2.1. Adapter l'offre d'accompagnement du Pôle Numérique**
- **3.2.2. Augmenter et coordonner l'offre d'accompagnement au numérique**

3.3. Favoriser un accès plus équitable aux loisirs, au sport et à la culture

- **3.3.1. Poursuivre et développer une politique tarifaire de loisirs, de sport et de culture pour les publics à bas revenus**
- **3.3.2. Poursuivre la politique d'équilibre géographique des projets et équipements culturels et sportifs**

+ indique que les actions sont marquées comme importantes

Axe 3 : Accompagner les publics dans l'accès aux droits et aux services
Objectif 1 : Poursuivre l'accueil de premier niveau du public
Action 1 : Poursuivre l'accompagnement du public par France Services

Eléments de contexte :
Les démarches administratives sont de plus en plus dématérialisées. Cette évolution peut parfois être perçue comme déshumanisante et constitue un frein à l'accès aux droits. Une partie de la population n'est pas à l'aise avec les usages numériques. La dématérialisation s'accompagne aussi parfois de dysfonctionnements qui rendent les démarches en ligne très compliquées, même pour un public averti. France Service est devenu un acteur essentiel pour accompagner les publics dans leurs démarches en ligne.
Crée en septembre 2018 (sous l'appellation Maison des Services Au Public), France Services est passé de 2873 demandes en 2019 à 6118 en 2022, soit une augmentation de 112% en trois ans. Le taux moyen de demandes traitées a été de plus de 25 par jour en 2022. Une antenne est désormais ouverte une matinée par semaine à Saint-Germain-du Bel-Air. Les usagers sont satisfaits de cet accompagnement de proximité et proviennent de toutes les communes (à l'exception de l'extrême sud du territoire, étant donné la proximité avec Cahors) ainsi que des départements limitrophes parfois.
La qualité de cet accompagnement est notamment conditionnée par un besoin de formation ainsi que par un accès satisfaisant aux partenaires de France Services (afin que les agents puissent accompagner les dossiers des usagers correctement et dans des délais raisonnables). Lors des ateliers de diagnostic a également été pointée la difficulté, pour les personnes âgées de se déplacer vers les accueils France Services.

Les référents-pilotes de l'action :
Directeur en charge de FS/UDAF

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Les agents de FS, Mairies
Aides à domicile, service gérontologie de la Maison des Solidarités Départementales de Gourdon
CAF, MSA, CARSAT, Les opérateurs de FS
CADA
Associations caritatives (Restos du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique, Croix-Rouge)

La place des habitants :
Les habitants sont bénéficiaires des actions à mettre en place

Ressources mobilisables ou à mobiliser :
- Financières / dispositifs :
- Humaines : ½ ETP supplémentaire pour le bus de FS (itinérance dans chaque commune de la CCQB 1x/mois)

Lien avec les fiches actions : FA 3.1.3.

Échéance : 2023-2026

Résultats attendus :

- Un rayonnement de France Services (FS) sur tout le territoire
- Un accès renforcé de FS dans les zones très rurales, en particulier pour les personnes âgées
- Une meilleure détection des personnes ayant des difficultés de déplacement
- Un accueil adéquat des personnes vulnérables/ éloignées des institutions
- Le maintien d'un premier accueil physique des usagers

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Instaurer un partenariat avec :
  - Certains acteurs de terrain permettant de détecter les personne « assignées à résidence » (aides à domicile par exemple)
  - Les mairies (diffusion informations, remontées des besoins des usagers…)
- Poursuivre et développer les Journées Portes Ouvertes de FS
  - Avec une itinérance sur le territoire
  - Avec découverte des acteurs/des offres/des accompagnements possibles
  - Avec organisation de « visites informationnelles » en partenariat avec des associations en direct avec les publics « vulnérables » (par exemple les Restos du Cœur)
- Former les agents d'accueil à l'accueil des publics « difficiles »

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Effectivité et fonctionnement des partenariats avec les différents acteurs (aide à domicile, mairie & acteurs caritatifs)

Effectivité de l'itinérance

Indicateurs de résultat :

Nombre et typologie des personnes accompagnées (part des personnes âgées, origine géographique)

Taux de satisfaction des usagers

Indicateurs d'impact :

Taux de réussite de l'accompagnement

Mesure dans laquelle les personnes fragilisées/isolées sont accompagnées

Axe 3 : Accompagner les publics dans l'accès aux droits et aux services
Objectif 1 : Poursuivre l'accueil de premier niveau du public
Action 2 : Améliorer la collaboration entre les acteurs de l'accompagnement social

Eléments de contexte :
La CTG 2018-2021 recommandait le développement d'un travail en réseau entre les travailleurs sociaux (CD46, UDAF, CAF, MSA, Pôle Emploi, associations caritatives). En 2022, quelques avancées ont été réalisées. Il y a une meilleure interconnaissance entre les acteurs et des partenariats se sont mis en place. Mais il n'y pas encore de véritable réseau ni de coordination de ces acteurs. A l'occasion du diagnostic de la CTG 2022-2026, les professionnels ont à nouveau exprimé un fort besoin de se connaître, de mieux se coordonner et de travailler ensemble afin d'assurer une meilleure continuité dans l'accompagnement des publics.
Le réseau du Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité été installé au niveau départemental en 2022. Les services territoriaux des Solidarités vont organiser les coordinations PASIP au niveau local (en 2023). Cette coordination pourra se faire en lien avec la coordination CTG.

Les référents-pilotes de l'action :
La CCQB et/ou la MSD
Les partenaires techniques et institutionnels associés :
CD 46, CCQB, CAF, MSA, UDAF, France Services, Restos du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire, Croix-Rouge, espaces de vie sociale
Les CCAS
ADMR, ADIL, ALISE, Cap Emploi, CPAM, CSAPA, Intervenante sociale violences conjugales, Initiatives Emploi, Jamais Sans Toit Gourdon, Mission Locale, Association de soutien aux Migrants
La place des habitants :
Les habitants ne sont pas directement visés par cette action mais bien de façon indirecte

Ressources mobilisables ou à mobiliser :
Financières / dispositifs :
- Financement de la petite restauration (café, gâteaux secs ou viennoiseries). Proposition que la structure d'accueil finance cet accueil. Autre proposition : auberges espagnoles.
- Moyens financiers à évaluer pour la réalisation du sondage

Humaines :
- Temps de travail pour organiser les rencontres et pour y participer. Pour les participants : ½ journée par trimestre. Pour l'organisateur : une journée par rencontre
- Temps de travail pour compte-rendu de la rencontre (1/2 journée).
- Temps de travail pour piloter la mise en place du sondage
- Temps de travail pour mettre en place la plate-forme (PASIP ?) collaborative (Département ?)

Échéance : 2024-2026

Résultats attendus :

- Interconnaissance accrue entre les acteurs du champ social et meilleure connaissance de leurs missions respectives (CD 46, CAF, MSA, UDAF, France Services, associations caritatives, espace de vie sociale…)
- Connaissance accrue de l'accès aux droits et aux services par les habitants
- Meilleure orientation du public
- Meilleur accompagnement des personnes
- Mutualiser des outils de travail

(grâce à une meilleure interconnaissance & connaissance des missions respectives

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Mettre en place des rencontres entre partenaires du champ social
  - Format convivial (type petits-déjeuners ou déjeuners du social)
  - Périodicité trimestrielle/semestrielle ?
  - Fixation des dates via un sondage en ligne
  - Sujets abordés : les missions respectives/ les actualités : projets, actions…
  - Délocalisation sur l'ensemble du territoire → différents lieux
  - Accueil et organisation tournante de ces rencontres
- Mettre en place la plate-forme prévue par le PASIP
  - Avec possibilité d'échanger des données dans le respect du RGPD
- Sonder les usagers sur leurs besoins en termes d'accès aux droits et aux services et sur l'accessibilité de ceux-ci
  - Définir les objectifs précis et la méthodologie du sondage
  - Evaluer le coût de ce sondage et le mode de financement
  - Le mettre en place → comment mobiliser le public afin d'avoir un nombre de réponses ?
  - Analyser les résultats
  - Restituer ces résultats

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Nombre et type de rencontres entre partenaires

Effectivité de la mise en place de la plate-forme locale du PASIP

Indicateurs de résultat :

Degré de connaissance inter-acteurs

Effectivité du sondage auprès des usagers

Degré de satisfaction du public accompagné/orienté

Indicateurs d'impact :

Réponse coordonnée et plus rapide aux besoins des habitants

Engagement dans des thématiques nouvelles

Axe 3 : Accompagner les publics dans l'accès aux droits et aux services
Objectif 1 : Poursuivre l'accueil de premier niveau du public
Action 3 : Améliorer la visibilité et la lisibilité des services d'accueil et d'accompagnement

Eléments de contexte :
Le champ de l'action sociale et de l'accompagnement des personnes dans l'accès au droit est vaste. Il y a de nombreux acteurs publics mais aussi associatifs, avec des échelles géographiques d'intervention diverses. Les professionnels ne se connaissent pas nécessairement et ne sont pas toujours au courant de toutes les aides ou dispositifs facilitant l'accès aux droits et aux services. La lisibilité et la visibilité est encore moins évidente pour les publics eux-mêmes. Quels sont les outils d'information existants ? Et comment améliorer l'information des professionnels et des habitants ? A noter que les mairies sont un maillon essentiel de l'information en direction des habitants.

Les référents-pilotes de l'action :
CD 46/ CCQB (France Services, CTG, service communication)
Les partenaires techniques et institutionnels associés :
CD 46, CAF, MSA, UDAF, France Services, Restos du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire, Croix-Rouge, espaces de vie sociale
Les CCAS
ADMR, ADIL, ALISE, Cap Emploi, CPAM, CSAPA, Intervenante sociale violences conjugales, Initiatives Emploi, Jamais Sans Toit Gourdon, Mission Locale, Association de soutien aux Migrants
La place des habitants :
Participation au sein d'une instance de consultation

Ressources mobilisables ou à mobiliser :
- Financières / dispositifs : SMS CAF
- Humaines : temps de travail pour : actualiser le site Lot Solidarités (pour les acteurs référencés sur ce site)/coordonner et gérer le site internet (département)/mettre en place des campagnes d'information (opérateurs)/mettre en place une consultation citoyenne dans certaines instances (CD 46 ?)

Lien avec les fiches actions : FA 3.1.2.

Échéance : 2023-2026

Résultats attendus :

- Des acteurs professionnels bien informés sur les missions de leurs partenaires
- Une population mieux informée sur ses droits, sur les dispositifs, les aides, les services et les accompagnements

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation

- Poursuivre l'information du public via France Services et via d'autres outils existants
  - Plaquette généraliste de France Services (FS)
  - Agenda trimestriel de FS diffusé en version papier et en version électronique
  - Espaces « documentation » de FS (situés au sien de l'accueil de FS)
  - Site internet de la CCQB
  - Bulletins municipaux
- Poursuivre l'information dans les autres lieux accueillant du public pour des démarches liées aux droits et aux dispositifs d'aide
- Déploiement et actualisation du site internet Lot Solidarités (www.lot-solidarites.fr)
  - Les partenaires doivent contribuer à cette actualisation
  - Communiquer sur l'existence de cette plate-forme auprès du public et veiller à son bon référencement
- Former les agents d'accueil social à la bonne orientation
  - Pour FS : formations organisées par la préfecture
- Développer l'interconnaissance entre les acteurs (voir la FA 3.1.2.)
  - Et en particulier l'interconnaissance entre les acteurs plus institutionnels et les associations de terrain qui sont en contact avec les publics vulnérables)
- Mettre en place des campagnes d'information par les opérateurs (partenaires) : CAF, CPAM, Pôle Emploi….
  - Ex. : SMS de la CAF/site internet du CD 46
- Mettre en place une consultation citoyenne (permettant de faire remonter les besoins de visibilité et de lisibilité des services)[1]
  - Au niveau départemental : au sein de la coordination PASIP départementale ?

1. Cfr. « Construire les politiques sociales avec les personnes accompagnées : la participation en attente d'un modèle d'intervention collective » Cyprien Avenel

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Nombre et nature des outils de communication de FS

Effectivité des campagnes d'information des partenaires

Indicateurs de résultat :

Fréquentation de Lot.solidarités.fr

Fréquentation de FS.

Indicateurs d'impact :

Satisfaction des partenaires

Satisfaction des usagers

Axe 3 : Accompagner les publics dans l'accès aux droits et aux services
Objectif 2 : Améliorer l'accompagnement des publics au numérique
Action 1 : Adapter l'offre d'accompagnement du Pôle Numérique

Eléments de contexte :
La dématérialisation croissante des démarches et des services ainsi que le tout au numérique peuvent mettre les personnes en difficulté, et en particulier les seniors. En 2021, le public de la cyberbase de Gourdon était composé, à 75%, de personnes de plus de 51 ans. Les professionnels du Pôle Numérique constatent que les besoins de la population ont fortement évolué depuis dix ans. On est passé d'un contexte où le public venait (en masse) au Pôle numérique pour avoir accès à un ordinateur et une connexion internet à une situation où les personnes y viennent pour obtenir un appui individualisé ponctuel et immédiat.
La crise sanitaire de 2020 et 2021 a en effet contribué à pousser la population à s'équiper d'ordinateurs. La cyberbase offre un appui numérique pour les démarches autres que celles en lien avec les services publics (prises en charge par France Services). Cet appui relève de l'impression de documents ou dossiers, de l'aide à la numérisation, au transfert de photos, à la gestion des virus, à l'accès à des sites internet, à l'installation d'applications sur le téléphone, à la création de sites, à la création de comptes internet, à la mise en page de CV. Le public ne recherche donc plus tant des cours sur une période étendue ou un accès libre mais bien un appui à la carte : pouvoir venir « à tout moment » pour être dépanné « techniquement » ou logistiquement sur une problématique ponctuelle.
Par ailleurs, le Pôle Numérique propose aussi un Tiers Lieu Formation à destination des demandeurs d'emploi et un Espace de visioconférence pour répondre à un besoin bien spécifique.
L'enjeu est donc d'adapter l'offre et la communication de la cyberbase aux besoins actuels du public (horaires d'ouverture au public, formation des agents, communication vers le public, tarifs…)

Les référents-pilotes de l'action :
Directeur service éco et responsable Pôle Numérique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Les agents du Pôle Numérique

La place des habitants :
Les habitants sont sondés via le questionnaire de satisfaction

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs :
- Humaines : temps de travail pour : coordonner le questionnaire de satisfaction/ amplifier la communication (chargée de communication de la CCQB) /repenser et adapter l'espace de coworking

Lien avec les fiches actions : FA 3.2.2.

Échéance : fin 2023-2026

Résultats attendus :
Un accompagnement numérique adapté aux différents publics

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Mettre en place un questionnaire de satisfaction sur les modes d'accompagnement par le Pôle Numérique
  - Permettant d'évaluer les besoins d'adaptation du service : horaires d'ouverture, type d'accompagnement souhaité…)
  - Piste de dédier 2 ou 3 journées à des demandes ponctuelles
  - ➔ Prise en compte des résultats de ce questionnaire
- Amplifier la communication sur l'offre du Pôle Numérique (ex. via un blog…) → déjà présent sur les Réseaux sociaux. Qui rédige et publie ?
- Repenser l'espace de coworking du Pôle Numérique

Les indicateurs d'évaluation :
Indicateurs de réalisation :
Effectivité du questionnaire de satisfaction
Nombre d'actions « novatrices » de communication
Indicateurs de résultat :
Changements intervenus dans l'accueil du public (horaires, format, tarifs, offre)
Nombre de personnes fréquentant le Pôle Numérique (augmentation)
Indicateurs d'impact :
Pas d'indicateur d'impact

Axe 3 : Accompagner les publics dans l'accès aux droits et aux services
Objectif 2 : Améliorer l'accompagnement des publics au numérique
Action 2 : Augmenter et coordonner l'offre d'accompagnement au numérique

Eléments de contexte :
La dématérialisation croissante des démarches et des services ainsi que le tout au numérique peuvent mettre les personnes en difficulté, et en particulier les seniors. En 2021, le public de la cyberbase de Gourdon était composé, à 75%, de personnes de plus de 51 ans. Les professionnels du Pôle Numérique constatent que les besoins de la population ont fortement évolué depuis dix ans. On est passé d'un contexte où le public venait (en masse) au Pôle numérique pour avoir accès à un ordinateur et une connexion internet à une situation où les personnes y viennent pour obtenir un appui individualisé ponctuel et immédiat.
Mais d'autres publics ont également besoin d'un accompagnement aux usages du numérique : les parents sont souvent perdus quant aux usages numériques de leurs enfants et de leurs adolescents (risques psychosociaux, relations parent/enfant). Des professionnels pointent aussi les difficultés des jeunes à utiliser des outils numériques autres que les réseaux sociaux et les jeux. Ainsi, le Pôle Numérique intervient auprès des collégiens et lycéens de Gourdon pour les informer sur cette question.
Plusieurs acteurs sont susceptibles de proposer un accompagnement au numérique de ces publics : le Pôle Numérique mais aussi le conseiller numérique de la Communauté de Communes, les conseillers numériques du Département, et l'UDAF. Un relevé des besoins et une coordination de ces acteurs permettrait d'améliorer cet accompagnement au numérique.

Les référents-pilotes de l'action :
Directeur du service éco
Responsable du Pôle numérique

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
France Services, Responsable du Pôle Numérique, Conseillers numériques du département
UDAF
Boussole des Jeunes
CAF, MSA, CARSAT

La place des habitants :
Les habitants sont bénéficiaires de ces actions

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : UDAF 46 (ordinateurs portables pour des ateliers) /Pôle Numérique Financement CARSAT pour ateliers seniors, financements MSA pour les zones très rurales, financements
- Humaines : agents du Pôle Numérique, les conseillers numériques du département, l'UDAF
Lien avec les fiches actions : FA 3.1.2.

Échéance : fin 2023-2026

Résultats attendus :

Une offre d'accompagnement au numérique la plus complète possible et non redondante (complémentarité entre les acteurs)
Tenant compte des besoins des :

- Publics vulnérables, éloignés du numérique
- Familles (parentalité numérique)
- Jeunes (information et utilisation raisonnée des écrans)

Et tenant compte des missions de France Services et des acteurs du numérique actifs sur le territoire : Pôle Numérique de la CCQB, conseillers numériques du Lot, UDAF

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

Organiser la concertation entre les acteurs du numérique au niveau local (la CCQB)

- Répertorier tous les acteurs intervenant sur le champ de l'accompagnement au numérique
- Organiser des réunions régulières entre ces acteurs :
    - Se mettre au clair sur les cibles des différents acteurs, les modes opératoires, les actions mises en place
    - Réfléchir ensemble à la complémentarité
      Augmenter la communication sur les missions et actions mises en place en direction des autres professionnels de l'enfance, de la jeunesse et du social (par exemple lors de petits déjeuners de la jeunesse ou du social) (voir FA 3.1.2.)
- Mettre en place des partenariats entre ces acteurs et avec d'autres partenaires du territoire
    - Enfance (RPE, ALSH…)
    - Jeunesse (Bicoque, Mission Locale, Boussole des Jeunes)
    - Action sociale : France Services espaces de vie sociale, CCAS…

Les indicateurs d'évaluation :

<u>Indicateurs de réalisation :</u>
Nombre de rencontres partenariales locales
<u>Indicateurs de résultat :</u>
Nombre et nature des partenariats mis en place
Nombre et variété des accompagnements (thèmes et publics visés)
<u>Indicateurs d'impact :</u>
Degré de cohérence et d'intégration de l'accompagnement au numérique

Axe 3 : Accompagner les publics dans l'accès aux droits et aux services
Objectif 3 : Favoriser un accès plus équitable aux loisirs, au sport et à la culture
Action 1 : Poursuivre et développer une politique tarifaire de loisirs, de sports et de culture pour les publics à bas revenus

Eléments de contexte :
Le **taux de pauvreté** de la Communauté de Communes Quercy Bouriane (**16%)** est supérieur au taux départemental (+1,2 points) en 2019. Cet indicateur est particulièrement élevé chez les 30-49 ans où l'on compte le plus de familles avec enfants. La même année, les chômeurs représentaient 10% de la population des 15-64 ans. Le taux de chômage des femmes et en particulier des femmes jeunes a sensiblement augmenté entre 2015 et 2019. 31,1% des enfants d'allocataires, vivent au sein **d'un foyer à bas revenus**. Par ailleurs, 34% des familles avec enfants sont des **familles monoparentales.**
En 2020, le taux de population allocataire Caf couverte par le RSA est de 13,7% sur la CCQB, soit 234 allocataires. Il y a 660 allocataires Caf couverts par la Prime d'Activité, représentant 38,5% du total des allocataires.
La MSA compte, parmi ces ressortissants, 133 personnes couvertes par le Revenu de Solidarité Active ou la Prime d'Activité.
Il est donc important de mettre en place une politique tarifaire favorisant l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports. Différents dispositifs ou réductions tarifaires existent déjà, au niveau de l'accès à la bibliothèque, des programmations culturelles, de la pratique sportive. Durant la crise sanitaire et sa suite, l'Etat a mis en place les colonies apprenantes qui ont permis à des enfants et à des jeunes d'accéder (quasi-gratuitement) à des séjours. L'aide à la pratique sportive rencontre, quant à elle un réel succès. La MJC a aussi instauré des tarifs préférentiels pour les familles à bas revenus. Cependant beaucoup de ces aides ne profitent pas, en priorité aux publics les plus vulnérables, en grande partie du fait de l'empilement et l'instabilité des aides. Il y a besoin de **simplification** et de **lisibilité.** Cela provient également de **l'éloignement** entre ces familles et les institutions.

Les référents-pilotes de l'action :
Coordination CTG/ responsable communication CCQB

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Maison des Solidarités Départementales
Service Sports et infrastructures sportives (Mairie/CCQB)
MSA
CAF

La place des habitants :
Les habitants sont les bénéficiaires de l'action

Ressources mobilisables ou à mobiliser :
- Financières / dispositifs : Aide à la Pratique Sportive/ Fonds Publics et Territoire, Grandir en Milieu Rural (MSA)
- Humaines : temps de travail pour répertorier (et puis actualiser) les aides et créer les supports (répertoire, flyers et affiches d'information) ainsi que pour sensibiliser les acteurs qui sont en contact avec les publics vulnérables (aller vers).

Échéance : 2024-2026

Résultats attendus :

- L'information sur les dispositifs d'accès aux loisirs, à la culture et aux sports atteignent les publics vulnérables, éloignés des institutions
- Les publics vulnérables se saisissent davantage de ces dispositifs

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Faire un inventaire des aides existant en matière d'accès aux sports, à la culture et aux loisirs

  Rem. : Ne pas oublier d'y inclure les dispositifs ou projets portés par les structures caritatives
- Communiquer sur ces aides
  - Site internet CCQB
  - Bulletins municipaux
  - Boussole des Jeunes
  - Flyer à diffuser auprès des services de la CC (en particulier France Services, RPE, ALSH) et auprès d'autres acteurs (Mairies, MJC…)
  - Informer les structures culturelles et de loisirs sur ces aides pour qu'elles orientent les familles
  - Promouvoir tous ces dispositifs lors du Forum des Sports et de la Culture
- Sensibiliser les travailleurs et acteurs sociaux (Maison des Solidarités départementales, associations caritatives, MJC…) à la diffusion de ces aides/dispositifs en direction de leurs publics

  Rem. : les assistants sociaux auraient besoin d'un dispositif plus intégré dans leur pratique (cfr. Culture du Cœur)
- Poursuivre la mise en place et la diffusion de l'aide à la pratique sportive

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Effectivité de l'inventaire des aides

Nombre d'actions de communication sur ces aides

Indicateurs de résultat :

Part des bénéficiaires à bas revenus des dispositifs d'aide (culture, loisirs, sports)

Indicateurs d'impact :

Un accroissement de la participation des publics vulnérables aux dispositifs d'accès

Axe 3 : Accompagner les publics dans l'accès aux droits et aux services
Objectif 3 : Favoriser un accès plus équitable aux loisirs, au sport et à la culture
Action 2 : Poursuivre la politique d'équilibre géographique des projets et équipements culturels et sportifs

Eléments de contexte :
Le territoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane est doté d'un bon niveau d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs. Sur le plan culturel, il est pourvu de plusieurs bibliothèques ou points bibliothèque, d'un cinéma, d'une salle de spectacle polyvalente, d'une école de musique, d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Des activités culturelles ou de loisirs sont mises en place par la MJC. De nouveaux projets ou associations culturelles ont également émergé pendant et après la crise sanitaire. Les équipements sportifs sont nombreux : les gymnases et salles de sport de Gourdon, les deux piscines intercommunales, la nouvelle salle multisports au Vigan, un centre équestre, des parcours santé, des terrains de sport communaux…. Citons également la base de loisirs d'Ecoute s'il pleut, la Maison du Piage et la ludothèque de la MJC.
La répartition géographique de tous ces équipements semble relativement satisfaisante même si les plus gros équipements sont, sans surprise, implantés dans les communes centre.
Les travaux relatifs au diagnostic partagé ainsi que les échanges autour du Projet Educatif de Territoire ont fait émerger la préoccupation d'un équilibre territorial des équipements et d'un accès équitable à la culture, aux sports et aux loisirs.

Les référents-pilotes de l'action :
VP culture/Service culture de la CCQB
Mairie de Gourdon
VP infrastructures sportives/Service des infrastructures sportives de la CCQB

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Adjoints aux affaires culturelles et aux sports des mairies
Directrice service culture, Bicoque, MJC et autres associations
CAF, DRAC Occitanie, CD 46

La place des habitants :
Les habitants sont les bénéficiaires de cette fiche-action

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : : FPT pour l'itinérance
- Humaines : temps de travail pour coordonner le projet d'intercommunalisation de l'école de musique

Lien avec les fiches actions : FA 3.4.1.

Échéance : 2023-2026

Résultats attendus :

- Des équipements sportifs et culturels répartis équitablement sur le territoire
- Une tarification culturelle et sportive réfléchie à l'échelle du territoire
- Un accès équitable à la culture, aux sports et aux loisirs sur l'ensemble du territoire

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Poursuivre la délocalisation des actions et projets du Réseau des bibliothèques de la CCQB
- Poursuivre la mise en place d'un projet culturel de territoire et de programmations culturelles couvrant l'ensemble des communes (expositions, spectacles, concerts…)
- Poursuivre/développer l'itinérance des projets et actions de la Bicoque et de la MJC dans toutes les communes
- Veiller à un développement des infrastructures sportives prenant en compte les intérêts des communes très rurales
- Faciliter la mobilité vers les communes centres (voir FA 3.4.1.)
- Poursuivre et finaliser la démarche d'intercommunalisation de l'école de musique

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Nombre et nature des réflexions communautaires sur l'équilibre géographique des équipements

Indicateurs de résultat :

Localisation des nouveaux équipements

Effectivité de l'intercommunalisation de l'école de musique

Indicateurs d'impact :

Pas d'indicateur d'impact

4. Renforcer les liens sociaux

4.1. Consolider le secteur associatif

- 4.1.1. Promouvoir l'animation de la vie sociale et ses structures
- 4.1.2. Développer la collaboration et les complémentarités
- 4.1.3. Soutenir le secteur associatif sur le plan matériel, logistique et infrastructurel
- 4.1.4. Aménager de nouveaux locaux pour la MJC
- 4.1.5. Monter une Maison des Associations

4.2. Développer les actions favorisant le lien social

- 4.2.1. Poursuivre la mise en place d'animations ou d'activités socio-culturelles
- 4.2.2. Faire connaître les initiatives contribuant au lien social

4.3. Encourager les habitants à participer à la vie sociale et citoyenne

- 4.3.1. Promouvoir le bénévolat au sein des associations +
- 4.3.2. Lutter contre l'isolement des seniors +

4.4. Renforcer l'accueil et l'inclusion des nouvelles familles

- 4.4.1. Mettre en place des actions d'accueil spécifiques en direction des nouveaux habitants

+ indique que les actions sont marquées comme importantes

Axe 4 : Renforcer les liens sociaux
Objectif 1 : Consolider le secteur associatif
Action 1 : Promouvoir l'animation de la vie sociale et ses structures

Eléments de contexte :
Le diagnostic du Schéma Départemental des Services aux Familles et de l'Animation Vie Sociale de 2018 identifiait notre Communauté de Communes comme une zone blanche en termes de développement de structures d'Animation de la Vie Sociale (AVS) : Espaces de Vie Sociale ou Centres sociaux. Pour rappel, l'objectif général des structures d'AVS est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire. Les structures d'AVS ont une fonction d'accueil de tous les publics, dans un souci de mixité et en portant une attention particulière aux publics les plus fragilisés. Ces structures ont un ancrage et un rayonnement territorial qui peut être à géométrie variable (communal, deux ou trois communes, intercommunal…).
La Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon a obtenu, pour 2022, un agrément EVS, à la suite d'une phase d'expérimentation de deux ans. Une autre expérimentation, portée par des bénévoles, a également eu lieu dans la commune du Vigan ; mais elle n'a pas pu se poursuivre. L'association Festi'Céou, sur la commune de Concorès, souhaite également aujourd'hui porter un projet d'EVS.
Aujourd'hui encore, peu d'habitants mais aussi peu d'élus savent exactement ce qu'est une structure d'Animation de la Vie Sociale. Il apparaît donc nécessaire de procéder à un travail de pédagogie et d'information sur les missions et sur le fonctionnement de ces structures.

Les référents-pilotes de l'action :
Maison des Jeunes et de la Culture
Chargée de coopération CTG

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
CCQB
CAF
MSA
Les élus communautaires et communaux

La place des habitants :
- Participer aux actions d'information et d'explication des AVS
- Être informés

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : Fonds Publics et territoires/matériel de promotion des centres sociaux et espaces de vie sociale existant
- Humaines : temps de préparation, d'organisation et d'animation des actions d'information et d'explication

Échéance : 2023-2026

Résultats attendus :

- Une visibilité accrue des acteurs et une plus grande reconnaissance de leurs actions par les élus
- Une meilleure compréhension de la démarche des acteurs de l'AVS par les élus et par les habitants

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Organiser des temps d'explication et de dialogue sur la démarche d'animation de la vie sociale
  - > En direction des élus : en commission action sociale/en conférence des maires/en conseil communautaire
    Pistes :
    - Utiliser la vidéo de la Fédération des Centre Sociaux (FIGO)
    - Visite de projets d'AVS
  - > En direction des habitants : profiter d'événements organisés, par les structures AVS ou d'autre acteurs pour expliquer la démarche participative (référent-pilote : MJC ou autre structure AVS le cas échéant)
    Exemples : lors de la fête du jeu/ lors du Forum des Sports et des Associations/lors de la fête de la crèche Ecoute s'il joue…

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'actions de communication sur l'AVS (en direction des élus/des habitants)

Indicateurs de résultat :

Variation de l'implication des habitants dans les structures d'AVS

Changement de regard des élus sur l'AVS

Indicateurs d'impact :

Augmentation de la sollicitation de structures d'AVS pour répondre à des problématiques

Axe 4 : Renforcer les liens sociaux
Objectif 1 : consolider le secteur associatif
Action 2 : Développer la collaboration et les complémentarités

Eléments de contexte :
Le tissu associatif de Quercy Bouriane est dense et dynamique. En 2022, l'Office du Tourisme de Gourdon recensait 226 associations dont 81 associations sportives, 79 associations de loisirs, 25 associations culturelles, 9 associations caritatives et 32 associations autres.
La moitié de ces associations se trouve à Gourdon mais les autres communes ont aussi une vie associative riche et vivante. De nouveaux acteurs associatifs ou des collectifs, essentiellement culturels, ont également émergé ces deux dernières années. Ce secteur associatif contribue largement à l'animation de la vie sociale et au renforcement des liens sociaux et des solidarités.
Lors de l'atelier de bilan et de diagnostic de la CTG concernant l'Animation de la Vie Sociale, le constat numéro 1 portait sur la nécessité de développer le réseau des acteurs associatifs et la volonté de « faire ensemble ».
Cette volonté de « faire ensemble » inclut aussi les modalités de collaboration et les complémentarités avec les acteurs publics et les financeurs (département, CAF, MSA, CARSAT…).
Comment augmenter la collaboration ? Développer les partenariats ?

Les référents-pilotes de l'action :
Responsable Sports ville de Gourdon et infrastructures sportives de la CCQB/chargée de coopération CTG

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Les associations du territoire
Office du Tourisme
Responsable Sports ville de Gourdon et infrastructures sportives de la CCQB/Les mairies
CCQB

La place des habitants :
Les habitants bénévoles des associations sont pleinement acteurs de cette FA

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : Fonds Publics et Territoires
- Humaines : temps de travail pour l'organisation de la rencontre inter-associative annuelle/pour la création et la modération de l'agenda partagé

Échéance : 2024-2026

Résultats attendus :

- Des liens plus développés entre les associations
- Plus de coopération entre les acteurs associatifs
- Plus de projets communs (inter-associations)
- Une plus grande complémentarité des actions
- Plus de mutualisation
- Une programmation des événements/actions plus cohérente

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Organiser une rencontre inter-associative annuelle (par ex. avec un repas partagé)
- Faire du Forum des Sports un moment de dialogue inter-associatif (référents-pilotes = Responsable Sports ville de Gourdon et infrastructures sportives/chargée de coopération CTG)
- Créer un agenda partagé concernant la programmation des événements

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Nombre de rencontres inter-associatives

Effectivité d'un agenda partagé pour les événements

Indicateurs de résultat :

Nombre de coopérations ou de projets communs (variation)

Réduction du nombre d'événements simultanés

Indicateurs d'impact :

Degré de complémentarité et de cohérence des programmations

Axe 4 : Renforcer les liens sociaux
Objectif 1 : consolider le secteur associatif
Action 3 : Soutenir le secteur associatif sur le plan matériel, logistique et infrastructurel

Eléments de contexte :
Le tissu associatif est dense et dynamique sur le territoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane. En 2022, l'Office du Tourisme de Gourdon recensait 226 associations dont 81 associations sportives, 79 associations de loisirs, 25 associations culturelles, 9 associations caritatives et 32 associations autres. La moitié de ces associations se trouve à Gourdon mais les autres communes ont aussi une vie associative riche et vivante. De nouveaux acteurs associatifs ou des collectifs, essentiellement culturels, ont également émergé ces deux dernières années. Ce secteur associatif contribue largement à l'animation de la vie sociale et au renforcement des liens sociaux et des solidarités.

Les petites associations ont été peu représentées lors des travaux collectifs de la phase de diagnostic. Leurs besoins n'ont donc pas pu être identifiés avec précision. Pendant de nombreuses années, les clubs et les associations sportives ont trouvé un appui logistique et matériel auprès de l'Office Municipal des Sports (OMS) de Gourdon (mise à disposition des salles et du matériel de sport, travail de concertation et de remontée des besoins, mise à disposition d'un minibus, organisation du Forum des Sports…). Depuis la dissolution de l'OMS, elles comptent sur le soutien du service Sports de Gourdon et des Infrastructures Sportives de la Communauté de Communes.

Les associations ont besoin d'être soutenues et accompagnées. Quels autres acteurs contribuent ou pourraient contribuer à ce soutien logistique, matériel et infrastructurel ?

Les référents-pilotes de l'action :
Le service sport (de la mairie de Gourdon) et des infrastructures sportives (de la CCQB), le VP aux Sports de la CCQB, l'élu en charge des Sports de la ville de Gourdon
Chargé de coopération CTG (pour les autres associations)
Service communication
Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Les autres élus communaux en charge des sports
Toutes les associations du territoire (sportives, culturelles, à vocation sociale, de loisirs…)
Les mairies
La place des habitants :
Les habitants sont associés en tant que représentants des associations

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : bâtiments, matériels et salles appartenant à la ville de Gourdon, FPT (MJC)
- Humaines : temps de travail dédié au référencement du petit matériel, à la création et l'actualisation de la plate-forme de ressources, à la gestion du prêt de matériel
Temps de travail pour le transfert éventuel de la compétence sports et puis, de sa gestion par la CCQB.
Lien avec les fiches actions : FA 4.1.5. et 4.1..6

Échéance : 2024-2026

Résultats attendus :

- Une mutualisation accrue des moyens matériels et logistiques
- Un tissu associatif accompagné et soutenu dans ses besoins matériels

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Faire connaître/rendre plus accessible le site http://servicesports.ccqb.fr/ (Lien à établir avec le site de la CCQB)
- Référencer le petit matériel qui pourrait faire l'objet d'une mutualisation
- Mettre en place une plate-forme de ressources accessible aux associations et collaborative pour le prêt et la mise à disposition de matériel
- Mettre en œuvre le projet sportif territorial de la ville de Gourdon et en particulier son axe de soutien à la vie associative
- Evoluer vers une intercommunalisation de la compétence « sports »
- Aménager de nouveaux locaux pour la MJC (voir FA 4.1.5.)
- Désigner, à la CCQB (ou au niveau adéquat), une personne référente pour ce soutien matériel, logistique et infrastructurel
- Monter une Maison des Associations pouvant contribuer à la mise à disposition de locaux, de matériel, de mutualisation et de coordination (voir FA 4.1.6.)

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Effectivité de la mise en place de la plate-forme collaborative

Effectivité de l'inventaire de petit matériel et sa mise en ligne

Indicateurs de résultat :

Satisfaction des associations sur le plan logistique et matériel

Effectivité de l'intercommunalisation de la compétence sports

Indicateurs d'impact :

Réduction des achats de matériel

Axe 4 : Renforcer les liens sociaux
Objectif 1 : consolider le secteur associatif
Action 4 : Aménager de nouveaux locaux pour la MJC

Eléments de contexte :

La Maison des Jeunes et de la Culture est un acteur associatif historique et majeur du Gourdonnais sur le plan de l'animation de la vie locale. Par la vie de ses clubs d'activités, ses animations socio-culturelles, les événements qu'elle organise, sa ludothèque, son nouveau projet autour d'un Jardin Partagé…, elle contribue à créer des liens sociaux et à développer la participation des habitants.

La vie de la MJC a été ponctuée de périodes plus ou moins propices, que ce soit sur le plan de son projet ou de son équilibre financier. En 2022, elle a obtenu un agrément Espace de Vie Sociale qui a été reconduit pour quatre années et devrait lui permettre de se déployer. A ce titre, elle a pour vocation la participation et donc l'accueil des habitants. Pour ce faire mais également pour pouvoir développer, dans de bonnes conditions, ses autres activités (accueil de loisirs, clubs d'activités, ludothèque…), elle a besoin de locaux adaptés.

Quelles est la marche à suivre pour répondre à cet objectif ?

Les référents-pilotes de l'action :
Mairie de Gourdon / MJC (pour établir la liste des besoins)

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
CCQB
CAF, Préfecture, SDJES
Fédération MJC, PETR Grand Quercy et programme Leader

La place des habitants :
- La place des habitants est à définir par la mairie de Gourdon et la MJC
- Prendre en compte la maitrise d'usage (usages des habitants) et valoriser les droits culturels
- Les habitants sont sollicités pour des chantiers participatifs

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : aides à l'investissement de la CAF, DETR
- Humaines : bénévoles de la MJC pour des chantiers participatifs sur des finitions (peinture…)

Lien avec les fiches actions : FA 4.1.3.

Échéance : initier l'action en 2024

Résultats attendus :

Une Maison des Jeunes et de la Culture disposant de locaux lui permettant de déployer ses actions dans de bonnes conditions et en particulier de déployer sa mission d'accueil et de participation des habitants

- Pour l'ALSH
- Pour l'Espace de Vie Sociale/les clubs d'activité
- Pour la ludothèque

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

Rem. : La phase préalable à un aménagement de nouveaux locaux pour la MJC est l'aménagement de nouveaux locaux pour les écoles et le déménagement dans ces nouveaux espaces (travaux et déménagement : de l'été 2023 à l'été 2025 au plus tôt)

- Etablir la liste des besoins (locaux/espaces/aménagements) – concertation de la MJC avec ses membres.
- Etablir les plans des futurs locaux
- Chiffrer le montant des travaux
- Rechercher les financements
- Réaliser les travaux
- Faire déménager la MJC dans les nouveaux locaux

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Réalisation des différentes étapes (liste des besoins, plans, financements…)

Indicateurs de résultat :

Effectivité du déménagement de la MJC dans de nouveaux locaux

Amélioration des conditions d'accueil du public sur les différents pôles de la MJC

Indicateurs d'impact :

Augmentation de la fréquentation de la MJC sur les différents pôles

Axe 4 : Renforcer les liens sociaux
Objectif 1 : consolider le secteur associatif
Action 5 : Monter une Maison des Associations

Eléments de contexte :
Le tissu associatif de Quercy Bouriane est dense et dynamique. En 2022, l'Office du Tourisme de Gourdon recensait 226 associations dont 81 associations sportives, 79 associations de loisirs, 25 associations culturelles, 9 associations caritatives et 32 associations autres. La moitié de ces associations se trouve à Gourdon mais les autres communes ont aussi une vie associative riche et vivante. De nouveaux acteurs associatifs ou des collectifs, essentiellement culturels, ont également émergé ces deux dernières années. Ce secteur associatif contribue largement à l'animation de la vie sociale et au renforcement des liens sociaux et des solidarités.

Les petites associations ont été peu représentées lors des travaux collectifs de la phase de diagnostic. Leurs besoins n'ont donc pas pu être identifiés avec précision. L'éloignement entre les bourgs a été identifié comme un frein au développement des relations inter-associatives ainsi que les lourdeurs administratives qui pèsent sur elles. La MJC ambitionne de mettre sur pied une Maison des Associations qui pourrait être un lieu ressources pour ces dernières : mise à disposition de salles, mutualisation de moyens logistiques…. La première étape semble devoir être de vérifier ce besoin auprès des partenaires associatifs potentiellement concernés. Quelles devraient être les autres phases permettant de monter ce projet et de donner des garanties de succès ? Qui mettre autour de la table ? Quelles sont les besoins financiers et les pistes de financement (en termes d'investissement mais aussi de fonctionnement) ?

Les référents-pilotes de l'action :
Mairie de Gourdon
Chargée de coopération CTG

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
MJC
CCQB
CAF, Région, Département, Etat

La place des habitants :
Les habitants participent au processus en tant que représentants des associations

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : aides de l'Etat, Fonds régional, CAF (sur Fonds propres) / Dispositif Local d'Accompagnement (DLA URQR), les associations elles-mêmes
- Humaines : bénévoles des associations
Temps de travail pour la coordination, l'étude et la mise en œuvre de ce projet
Réseau National des Maisons des Associations (RNMA), qui peut proposer un accompagnement à la création de ces espaces y compris sur les aspects de montage économique
Lien avec les fiches actions : FA 4.1.5.

Échéance : 2023-…

Résultats attendus :

- Un espace de rencontres, d'échanges, de ressources, de mutualisation et de coordination des associations
- Un rapprochement des associations entre elles
- Un meilleur accompagnement des associations
- Une vitrine du tissu associatif en direction des habitants

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Organiser une concertation avec les acteurs concernés par une Maison des associations pour :
  - Identifier/préciser le besoin des Associations Maison des Associations :
    - Quelles sont les attentes des associations ?
      → Définir les missions de la Maison des Associations
  - Définir les contours du projet de Maison des Associations
    - Actions à mettre en place
    - Fonctionnement/ coordination
    - Lieu
    - Besoins humains, équipements
  - Evaluer les moyens à mettre en œuvre (investissements, moyens humains, coût de fonctionnement…) et les ressources disponibles → Vérifier la faisabilité technique et financière du projet
- Etablir un calendrier de mise en œuvre

Les indicateurs d'évaluation :
Indicateurs de réalisation :
Effectivité des différentes étapes du processus
Indicateurs de résultat :
Nombre d'associations impliquées dans le processus (seuil minimum = 30% des assos)
Degré de rapprochement entre les associations
Indicateurs d'impact :
Degré d'amélioration de la visibilité de l'action associative

Axe 4 : Renforcer les liens sociaux
Objectif 2 : Développer les actions favorisant le lien social
Action 1 : Poursuivre la mise en place d'animations ou d'activités socio-culturelles

Eléments de contexte :
Un des grands enjeux sociaux identifiés dans le cadre du diagnostic partagé de Quercy Bouriane concerne **la cohésion sociale.** Cette cohésion porte principalement sur le besoin de lien social de la population en général mais plus particulièrement sur celui des publics isolés (personnes âgées) ainsi que sur le besoin d'accueil et d'insertion des nouveaux arrivants sur le territoire.
Quelles sont les actions/animations sociales et culturelles existantes qui contribuent au développement de ces liens sociaux et qu'il convient de perpétuer ou quelles actions/projets nouveaux souhaiterions nous mettre en place, dans cet objectif ?
Avec, donc, une attention particulière pour les publics isolés et les nouveaux arrivants.

Les référents-pilotes de l'action :
Chargé de coopération CTG (dans le suivi ; puis chaque structure pour ses actions)
Service Culture de la CCQB et réseau des bibliothèques

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Réseau des bibliothèques, service culture CCQB, Relais Petite Enfance, Bicoque, Ecole de musique, cinéma Atalante, Comité d'Action Culturelle
MJC, associations caritatives, crèche Ecoute s'il joue, théâtre d'Aymare, comités des fêtes
Réseau Monalisa, Lot Aide à Domicile
Mairies, PETR Grand Quercy (pour favoriser l'interconnaissance des acteurs culturels)

La place des habitants :
Les habitants participent aux actions de cohésion sociale

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : : FPT, PS Evs de la MJC
- Humaines : les bénévoles de l'AMDG et de Lot Aide à Domicile qui font le lien avec le service culture

Lien avec les fiches actions : FA 4.3.2.

Échéance : 2023-2026

Résultats attendus :

- Un territoire offrant de nombreuses opportunités de développer les liens sociaux
- Une inclusion accrue des seniors et des personnes isolées

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Poursuivre les activités, animations et événements qui contribuent à développer la cohésion sociale et sont portés par
  - Le réseau des bibliothèques (et en particulier le portage des livres à domicile) et le service culture de la CCQB, le Relais Petite Enfance, la Bicoque, l'école de musique, le cinéma Atalante…
  - Le tissu associatif :
    - MJC : ludothèque, développer l'accueil et la participation des habitants, fête du jeu, carnaval, fête d'Halloween, projet Jardins, projets jeunesse…
    - Le Comité d'Action Culturelle
    - Associations caritatives, crèche Ecoute s'il joue, théâtre d'Aymare, comités des fêtes…
    - Lien avec des associations d'autres champs pour favoriser la transversalité
- Mettre en place un « système » de repérage des personnes isolées, notamment grâce à une collaboration avec Lot Aide à Domicile, et réfléchir à augmenter leur inclusion dans les animations, activités et projets - voir FA 4.3.2.
- Etudier la piste de développer un réseau local Monalisa (bénévoles auprès des seniors) : voir FA 4.3.2. (Référent-pilote : chargé de coopération CTG ? ou MJC ?)
  - ➔ Faciliter le transport des seniors aux activités ou animations du territoire
    Voir l'expérience du centre social du Rionet situé dans le Nord du Lot

Les indicateurs d'évaluation :

<u>Indicateurs de réalisation :</u>

Nombre de rencontres avec Lot Aide à Domicile

Nombre de rencontres avec et sur le réseau Monalisa

<u>Indicateurs de résultat :</u>

Nombre et nature des actions mises en place

Nombre de personnes isolées ayant été touchées par les actions

Effectivité du réseau Monalisa sur notre territoire

<u>Indicateurs d'impact :</u>

Mesure dans laquelle le nombre de personnes ayant le sentiment d'être isolées a diminué

Axe 4 : Renforcer les liens sociaux
Objectif 2 : Développer les actions favorisant le lien social
Action 2 : Faire connaître les initiatives contribuant au lien social

Eléments de contexte :
Le tissu associatif de Quercy Bouriane est dense et dynamique. En 2022, l'Office du Tourisme de Gourdon recensait 226 associations dont 81 associations sportives, 79 associations de loisirs, 25 associations culturelles, 9 associations caritatives et 32 associations autres. La moitié de ces associations se trouve à Gourdon mais les autres communes ont aussi une vie associative riche et vivante.
L'Office du Tourisme de Gourdon tient à jour et publie sur son site internet une liste assez exhaustive des toutes ces associations actives sur le territoire de Quercy Bouriane. Il propose également un agenda très complet de tous les événements culturels et d'animation de territoire. De son côté, le Blog des Bourians est un outil véritablement reconnu et très prisé par les habitants pour s'informer sur la vie associative et l'actualité citoyenne du territoire. Le site de l'Office Municipal des Sports qui répertoriait les associations sportives du territoire a été remplacé par un nouveau site « Sports en Quercy Bouriane » qui offre désormais aussi une information sur l'actualité sportive, les plannings des salles… Le site de la CCQB informe, de son côté, sur les activités et actualités de ses services.
Les moyens de communication actuels sont-ils suffisants, doivent-ils être articulés ? Complétés ? Soutenus ?

Les référents-pilotes de l'action :
Office du Tourisme de Gourdon
Blog des Bourians
Chargée de coopération CTG

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
CCQB
Les associations du territoire
CD 46
Boussole des Jeunes

La place des habitants :
Les habitants sont bénéficiaires de cette FA. Les bénévoles du Blog des Bourians en sont acteurs.

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : dispositif des services civiques
- Humaines :

Lien avec les fiches actions : FA 4.1.6.

Échéance : 2023-2026

Résultats attendus :

- Disposer d'un listing des associations complet et actualisé
- Mutualisation des moyens humains dans l'élaboration et l'actualisation de ce listing
- Augmenter la diffusion des informations sur les actions contribuant au lien social

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Poursuivre les publications par le Blog des Bourians et par l'Office du Tourisme de Gourdon qui informent sur les actualités et initiatives associatives
- Actualiser, compléter et faire mieux connaître/rendre accessible l'annuaire des associations proposé par le site de l'Office de Tourisme de Gourdon (référent-pilote : Office du Tourisme)
    - Instaurer une collaboration récurrente entre l'Office de Tourisme de Gourdon et les autres services/acteurs qui recensent les associations (service sports de Gourdon/ CCQB) pour éviter le travail double
    - Avoir recours aux contrats « services civiques » pour aider au recensement et à l'actualisation des données
- Coordonner/articuler ces publications avec les autres sites qui référencent les associations et initiatives associatives (CD 46, Plate-forme Ogénie, Boussole des Jeunes…)
- Créer une Maison des Associations qui constituerait une vitrine des associations (voir FA 4.1.6.)

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Nombre de réunions de travail CCQB/OTI/Mairie de Gourdon

Indicateurs de résultat :

Effectivité d'un listing actualisé des associations

Nombre de visiteurs de l'agenda de l'OTI et du Blog des Bourians

Indicateurs d'impact :

Mesure dans laquelle les associations du territoire sont mieux repérées par les habitants

Axe 4 : Renforcer les liens sociaux
Objectif 3 : Encourager les habitants à participer à la vie sociale et citoyenne
Action 1 : Promouvoir le bénévolat au sein des associations

Eléments de contexte :
Le grand dynamisme et la densité du tissu associatif en Quercy Bouriane témoigne d'une **forte implication de la population dans la vie locale.**
Cependant, les dirigeants (professionnels ou bénévoles) des associations déplorent une faible participation à la vie démocratique de leurs structures, le fait que « ce sont toujours les mêmes qui s'impliquent » et la difficulté à renouveler les dirigeants bénévoles. Cette « doléance » est loin d'être propre à notre territoire. Elle est faite au niveau national et même au-delà. Des études françaises existant sur le sujet, il est difficile de tirer des conclusions univoques. Certaines soulignent une mutation des types d'engagement : on serait passé d'une forme d'engagement-timbre à un bénévolat post-it.
Des constats tirés plus spécifiquement en ateliers de diagnostic CTG sur l'Animation de la Vie Sociale, il a été relevé le caractère féminin de notre bénévolat, une faible présence des jeunes et une implication assez marquée des nouveaux arrivants dans la vie associative. Une animation participative en direction des habitants, lors du Forum des Sports et des Associations, a aussi permis de révéler une volonté d'engagement des citoyens dans des projets liés à la Transition écologique.
De quels leviers disposons-nous, au niveau local, pour encourager le bénévolat, pour contribuer au renouvellement des dirigeants bénévoles dans les associations ? Quelles actions concrètes mettre en place ?

Les référents-pilotes de l'action :
Chargé de coopération CTG

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Les associations
Le responsable du service sport de Gourdon
CAF, SDJES
URQR, Mairies

La place des habitants :
Les habitants sont impliqués comme représentants d'associations, comme bénévoles ou candidats bénévoles

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : Guid'Asso/DLA/CRIB : le Forum des Sports et de la Culture

Échéance : fin 2023-2026

Résultats attendus :

- De nouvelles personnes investies comme bénévoles (et notamment des jeunes, des hommes et des personnes de différentes conditions socio-professionnelles)
- Le renouvellement/renforcement des instances de gouvernance des associations (CA, bureau…)
- Des équipes bénévoles bien informées et formées

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Ouvrir les associations aux nouveaux bénévoles :
  - Mettre en place des espaces formels et informels au sein desquels les adhérents peuvent s'impliquer et participer aux décisions
- Améliorer et renforcer la communication sur la vie (gouvernance) des associations (réseaux sociaux, événements …)
- Elargir le Forum des Sports et des Associations
- Mettre sur pied une journée (bourse) du bénévolat (visibiliser le bénévolat et mettre en contact les structures et les candidats bénévoles)
- Proposer des formations sur le bénévolat et pour les bénévoles, sur le territoire
  → Organisation d'une journée de formation ou d'un accompagnement collectif DLA pour aider les associations à trouver des bénévoles (en 2024 ?)
- Encourager les jeunes à s'impliquer comme bénévole dans des associations (via le stage de 3ème ou le SNU par ex.)
- Valoriser les acquis des bénévoles (savoir-faire) et encourager au partage de ces acquis (au sein de l'association ou entre associations)

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Effectivité de la bourse aux bénévoles

Nombre de formations sur le bénévolat sur le territoire et nombre de participants

Indicateurs de résultat :

Nombre de nouveaux bénévoles

Nombre de nouvelles personnes impliquées dans les instances de gouvernance des associations

Indicateurs d'impact :

Création de nouvelles associations

Création de projets inter-associatifs

Axe 4 : Renforcer les liens sociaux
Objectif 3 : Encourager les habitants à participer à la vie sociale et citoyenne
Action 2 : Lutter contre l'isolement des seniors et des personnes en situation de handicap

Eléments de contexte :
Notre territoire est particulièrement vieillissant. Entre 2015 et 2019, la CC QB est passée de 31 % à 34% de personnes ayant plus de 65 ans - soit environ 4 points de plus que la part observée à l'échelle départementale (30%). Par ailleurs, les ménages d'une personne représentent plus d'un tiers de l'ensemble des ménages, soit 38%. La question de l'isolement des personnes, et en particulier des seniors, est donc prégnante sur notre territoire. Des solidarités familiales, de voisinage ou à travers les mairies existent. Mais l'enjeu est tel qu'il semble nécessaire de mettre en place des initiatives pour lutter contre l'isolement des seniors. Cet isolement peut toucher des personnes vivant en autonomie à domicile mais il concerne également – et de façon parfois dramatique – les seniors vivant en EHPAD. La situation des personnes en situation de handicap doit également être prise en compte.
Plusieurs acteurs ou dispositifs développent ou pourraient développer des actions afin de lutter contre cet isolement. Les acteurs du secteur de la gérontologie, les structures d'Animation de la Vie sociale, le Réseau des Bibliothèques, le réseau Monalisa (non développé en Quercy Bouriane), le Service Civique Solidarité Seniors (coordonné à l'échelle du Tarn et Garonne et du Lot).

Quelles sont les initiatives déjà mises en place ? Quelles nouvelles actions développer ?

Les référents-pilotes de l'action :
Les mairies et leurs CCAS/Chargée de coopération CTG /Petites villes de Demain

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Maison des Solidarités Départementales
Chargée de coopération CTG
MJC et autres associations
BIG, Les EHPAD's
Professionnels auprès des personnes âgées
La Poste

La place des habitants :
Les habitants peuvent être bénévoles ou bénéficiaires de cette FA

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : CAF (habitat intergénérationnel), Département, CAF, Centre social le Rionet (comme exemple de développement du réseau local Monalisa)
- Humaines :

Lien avec les fiches actions : Programme Petites Villes de Demain (Habitat)

Échéance : 2024-2026

Résultats attendus :

Une réduction de l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Repérer les personnes isolées, par les mairies, ou via le tissu associatif et ou par les professionnels qui se rendent à domicile
- Assurer, par les mairies :
  - Une veille/présence (ex. : plan canicule, crise sanitaire…) soit par téléphone, soit avec un déplacement physique
  - Eventuellement livraison de courses
- Informer les mairies, les associations et les professionnels (aide à domicile…) sur les dispositifs, actions, projets pouvant favoriser le lien social et les sensibiliser à répercuter ces informations auprès du public-cible
  - Ex. : portage de livres à domicile
  - Outil existant : plate-forme Ogénie
- Inciter les acteurs à répertorier leurs actions seniors sur la plate-forme Ogénie
- Etudier la possibilité de faire de l'itinérance auprès des seniors et autres personnes isolées, par l'EVS de la MJC
- Etudier la piste de la mise en place d'un réseau local Monalisa sur le territoire
- Recruter des jeunes en service civique solidarité seniors au sein d'associations ou de structures accueillant des personnes âgées et en particulier en EHPAD
- Etudier la piste de l'habitat intergénérationnel (référent-pilote = Programme PVD)

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'actions de lutte contre l'isolement relayées vers les mairies/acteurs sociaux

Part des actions seniors répertoriées sur Ogénie

Indicateurs de résultat :

Nombre de personnes isolées ayant été incluse dans une action/projet/accompagnement

Indicateurs d'impact :

Mesure de la réduction des personnes isolées

CTG CCQB 2022-2026

Axe 4 : Renforcer les liens sociaux
Objectif 4 : Renforcer l'accueil et l'inclusion des nouvelles familles
Action 1 : Mettre en place des actions d'accueil spécifiques en direction des nouveaux habitants

Eléments de contexte :
Pendant plus de 30 ans - de 1982 à 2009 -, le territoire de la CCQB a gagné des habitants. Mais depuis 2015, l'intercommunalité a connu une baisse progressive et durable de sa population. Cette baisse est due essentiellement au vieillissement et au faible renouvellement de la population. Durant la période 2013-2018, la part des nouveaux habitants a diminué sur la Communauté de communes. Néanmoins le solde migratoire est resté positif sur le territoire, en particulier sur les communes situées à l'Est et au Sud du territoire. Sur base des informations récentes qui remontent de certaines mairies, d'agences immobilières mais aussi d'acteurs d'animation de la vie sociale, il semble qu'à la faveur de la crise sanitaire, le territoire ait connu une augmentation significative du nombre de nouveaux arrivants. Mais nous ne disposons pas de données chiffrées précises à ce sujet.
Les enjeux dont il est ici question sont celui de l'attractivité du territoire, de l'accueil et de l'intégration des nouveaux habitants. Le diagnostic partagé a souligné que ces nouveaux arrivants disposent de compétences, d'idées nouvelles, d'envie de s'impliquer, qui peuvent dynamiser le territoire.
La démarche de marketing territorial du Département « Oh my Lot ! » a pour ambition d'attirer de nouveaux actifs et de nouvelles activités en rendant le territoire plus accueillant et attractif. Lot, Terre de Saison est une structure, à l'échelle de Cauvaldor et de la CCQB qui facilite le recrutement, l'accueil et la vie pratique des saisonniers.
L'évaluation du plan d'action de la CTG 2018-2021 et le diagnostic partagé ont révélé la fonction d'accueil de nombreux acteurs du territoire qui interviennent dans les champs de l'enfance, de la culture, de l'Animation de la Vie Sociale ou dans d'autres domaines. C'est le cas de la Bibliothèque, du Relais Petite Enfance, de la MJC de la crèche, mais aussi de l'école de musique, du Blog des Bourians et de l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) de Gourdon ou encore du Hameau d'Andral qui a drainé beaucoup de nouvelles familles. Certaines mairies organisent aussi un « pot d'accueil » pour les nouveaux venus.
Mais il manquerait d'actions d'accueil et d'inclusion spécifiques ainsi que d'une information tel qu'un livret d'accueil /d'information.

Les référents-pilotes de l'action :
CCQB dont chargée de communication/OTI

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Communes, Lot, Terre de Saison, France Service et autres services de la CCQB
Agences immobilières
Blog des Bourians, Les structures d'AVS et autres associations contribuant au lien social

La place des habitants :
Les habitants sont bénéficiaires de cette FA.

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : Petites Villes de Demain/Oh My Lot/Lot, Terre de Saisons

Échéance : 2024-2026

Résultats attendus :

- Des candidats à l'installation ou des nouveaux habitants mieux accompagnés/soutenus dans leur projet d'installation
- Une attractivité et une habitabilité accrue du territoire

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Mettre en place (par les communes) des « pots d'accueil » des nouveaux habitants
- Mettre en place des sortes de « visites guidées » permettant aux nouveaux arrivants de faire connaissance avec les services proposés
- Créer, par commune et à l'échelle de la CCQB, un livret d'accueil sur les services offerts sur le territoire :
  - L'habitat, la santé, la mobilité
  - La scolarité, équipements petite enfance, enfance et jeunesse
  - L'accompagnement aux démarches et le numérique
  - L'animation culturelle
  - Le sport et les loisirs

- Mettre en place une communication sur les avantages de vivre en Quercy Bouriane avec une visibilité au niveau national

Les indicateurs d'évaluation :
Indicateurs de réalisation :
Nombre de mairies réalisant des pots d'accueil
Effectivité du livret d'accueil
Indicateurs de résultat :
Nombre de nouveaux arrivants accompagnés lors de leur arrivée
Indicateurs d'impact :
Augmentation de l'attractivité du territoire

5. Inscrire la CTG dans son environnement

5.1 Assurer une articulation avec les autres politiques et programmes de la collectivité

- 5.1.1 Contribuer au développement d'une politique « mobilité »
- 5.1.2 contribuer à développer l'offre de logement en articulation avec la Convention ORT
- 5.1.3. Articuler la CTG avec le Schéma de Cohérence Territoriale.
- 5.1.4. Articuler la CTG avec le projet culturel de territoire

5.2 Asseoir une gouvernance au service du projet social de territoire

- 5.2.1 Faire vivre les instances de pilotage et techniques
- 5.2.2 Pérenniser le poste de chargée de coopération

Axe 5 : Inscrire la CTG dans son environnement
Objectif 1 Assurer une articulation avec les autres politiques et programmes de la collectivité
Action 1 : Contribuer au développement d'une politique « mobilité »

Eléments de contexte :
Avec une densité moyenne de population de 33,4 habitants au km^2, la **mobilité est un enjeu majeur**. Le plan d'action de la CTG 2018-2021 prévoyait des actions pour faciliter les déplacements ainsi qu'une consultation publique. Une **enquête sur les mobilités actives** a effectivement été réalisée en 2021. Elle a confirmé la prédominance de la voiture, la nécessité de procéder à des aménagements cyclables et piétons, les menaces sur le transport ferroviaire et la difficulté de faire émerger la mobilité solidaire (covoiturage, autopartage…). Gourdon dispose d'une gare qui permet surtout d'entrer et de sortir du territoire. Mais il n'y a aucun moyen de transport public pour se déplacer entre les villages ou certaines villes moyennes environnantes. Le Transport à la Demande, organisé il y a quelques années par la Communauté de Communes est devenu quasi inexistant. La commune de Gourdon organise un service de navettes mais celui-ci concerne uniquement la commune et est destiné à un public restreint. Du diagnostic partagé, il ressort que **la mobilité est une des trois préoccupations majeures des habitants et des professionnels.** C'est aussi l'enjeu le plus transversal de la CTG. La CCQB et la ville de Gourdon développent des itinéraires cyclables en centre-ville de Gourdon et de Gourdon à Payrignac et Le Vigan (2024). Une solution de covoiturage solidaire est également à l'étude pour 2023. A noter que les lignes de transport scolaire sont utilisables par d'autres utilisateurs et pour d'autres motifs pour des déplacements réguliers.
Il semble nécessaire que soit mise en place une politique de mobilité à part entière mais des actions peuvent être mises en place au titre de la CTG en articulation avec cette politique de mobilité. Certaines aides existent mais ne sont pas ou peu connues. Les acteurs de la CTG contribuent déjà à l'accès à la mobilité en mettant en place des navettes comme le propose la MJC avec son bus culturel pour les jeunes.

Les référents-pilotes de l'action :
Référent mobilité de la CCQB/Coordination CTG
Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Service planification de la CCQB
Bicoque, FS, MJC, Mission Locale
Cité Scolaire Léo Ferré
SDJES, Région, Département
CAF, MSA
Association TEPLG
La place des habitants :
Les habitants sont sollicités sur leurs besoins de mobilité
Ils sont la cible des actions d'information
Ils sont associés aux travaux et à la mise en place de système de covoiturage ou de mobilité solidaire

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : Région, Département, CCQB, CAF (FPT), MSA
- Humaines : temps de travail pour coordonner une « politique » mobilité

Lien avec les fiches actions : FA 2.3.1., FA 3.1.1., FA 3.1.2., FA 3.3.2. et FA 4.3.2.

Échéance : mi 2023-2026

Résultats attendus :

- Articulation entre les objectifs et les actions de la Convention Territoriale Globale et les actions de mobilité mises en place par la CCQB
- Une mobilité accrue pour les personnes peu ou pas mobiles (jeunes, personnes âgées, personnes sans véhicule ou permis de conduire…)
- Emergence d'un panel de dispositifs/systèmes d'aide à la mobilité efficaces, fiables visibles et accessibles financièrement
- Des propositions de mobilité plus régulières, plus rythmées

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Définir l'échelle de portage d'un projet de mobilité solidaire (Pays Bourian, plusieurs Communautés de Communes, PETR ?)
- Réaliser un inventaire complet :
  - De l'offre existante sur le territoire et de ses conditions d'utilisation (critères, prix, périodicité, facilité d'utilisation, succès…)
    - ✓ Offre publique – TAD (Transport à la Demande), Navette de Gourdon – bus LIO
    - ✓ Réseaux entre particuliers – WhatsApp, Signal
    - ✓ Autres dispositifs
- Identifier les besoins de mobilité - *S'appuyer sur les communes : constituer un groupe de travail avec représentation de chaque commune (élu, technicien ou habitant) + utiliser les résultats de l'enquête sur la mobilité (de 2021)*
- Identifier et comparer les plates-formes/systèmes de covoiturage existants (Atchoum, Mobicoop, Rézopouce…) et choisir avec qui travailler
- Poursuivre la politique de mobilité/transport collectif, par les acteurs des services aux familles, dans le cadre de leurs projets et/ou actions (ex. : bus culturel et projets de mobilité pour les jeunes par la MJC, sorties famille de la MJC, sorties jeunes de la Bicoque…)
- Communiquer vers et informer les habitants sur tous les systèmes, dispositifs et aides existants
  - Communiquer via nos outils et supports habituels : site de la CC, France Services, …
  - Désigner des conseillers en mobilité (informés sur l'ensemble des systèmes de covoiturage, aides et dispositifs) qui orientent les habitants en fonction de leur demande.
- Collaborer avec l'association Tous Ensemble pour les Gares qui défend la ligne POLT (Paris -Orléans-Lyon- Toulouse)
- Acheter un minibus (par la MJC)

Ne pas oublier de sensibiliser les familles/habitants sur l'intérêt du co-voiturage (pour les conducteurs et pour les passagers). S'appuyer également sur le tissu associatif, dont les Espaces de Vie sociale

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Degré d'intensité des échanges entre le service « environnement » et la CTG sur les questions de mobilité

Nombre de réunions « communes » sur la mobilité ou avec une présence CTG sur des réunions mobilité (ou vice-versa)

Indicateurs de résultat :

Nombre d'actions de mobilité mises en place avec une participation/contribution de la CTG

Indicateurs d'impact :

Mesure dans laquelle la collaboration a permis une politique mobilité plus adaptée

Axe 5 : Inscrire la CTG dans son environnement
Objectif 1 : Assurer une articulation avec les autres politiques et programmes de la collectivité
Action 2 : Contribuer à développer l'offre de logement en articulation avec la Convention ORT

Eléments de contexte :
Le diagnostic de territoire a montré que **l'accès au logement** constitue un des trois grands enjeux en Quercy Bouriane. Le nombre de résidences principales a diminué entre 2015 et 2017. Le nombre de logements vacants a presque doublé au cours des 10 dernières années. Le manque global de logements semble encore plus aigu pour les jeunes, pour les saisonniers et pour les personnes âgées notamment du fait du nombre restreint de logements de petite taille et de la faible part des logements sociaux.
Une étude sur l'habitat en vue de mettre en place un dispositif d'aide à la rénovation est en cours sur la CCQB. Elle a notamment pour objet de remettre des logements locatifs sur le marché. Il est opportun d'articuler les objectifs de la Convention Territoriale Globale avec cette Convention et d'envisager quelles actions de la CTG peuvent soutenir la politique globale de logement en faveur des jeunes, et notamment en matière de gestion locative adaptée : co-location, logement de transition, équipement des logements meublés par exemple.

Les référents-pilotes de l'action :
Coordinatrice du programme Petites Villes de Demain
Coordinatrice CTG

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
SOLIHA, ADIL, Lot Habitat, Polygone
CAF, MSA
Département, Région, Mairies

La place des habitants :
Ils sont informés sur les aides, solutions et dispositifs

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : SOLIHA, ADIL, Plan départemental de l'Habitat, Programme Petites Villes de Demain, Région, Département, Permis de louer, CAF (expérimentation, habitat inclusif et intégré), MSA
- Humaines : temps de travail supplémentaire pour coordonner les actions sur le logement (entre acteurs et en direction du public)

Lien avec les fiches actions : FA 2.3.1., FA 3.1.1.et FA 3.1.2.

Échéance : 2023-2026

Résultats attendus :

- Articulation entre les objectifs et les actions de la Convention Territoriale Globale et les objectifs et actions de la Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire
- Augmentation de l'offre de logements (nombre de logements, diversité des tailles)
- Amélioration de la qualité des logements et des conditions de bail

  (En particulier pour les jeunes en décohabitation, les personnes âgées, les saisonniers, les nouveaux arrivants)

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Travailler de concert entre la coordination CTG et le Programme Petites Villes de Demain. PVD étudie différentes pistes d'amélioration de l'accès au logement, notamment pour les jeunes :
  - Bail mobilité. Cfr. la loi du 06 juillet 1989 qui prévoit la possibilité de conclure un bail de très courte durée entre un propriétaire et un étudiant/une personne en stage ou en formation. Bail meublé sans caution à l'entrée, très souple
  - Mise en location à des associations d'utilité sociale. Le propriétaire loue à une association qui sous-loue à des particuliers.
    Ce système est utilisé par la Mission Locale qui loue des logements à des privés ou à des bailleurs sociaux pour les sous-louer à des jeunes suivis en contrat d'engagement (à Cahors)
- Travailler en réseau avec Lot Terre de Saisons qui travaille à lever les freins à l'emploi, dont celui du logement
- Relayer le dispositif « Fais comme chez toi » porté par SOLIHA
- Organiser des séances d'information entre acteurs du territoire pour s'informer mutuellement des aides, solutions, dispositifs et financements existants (ADIL, SOLIHA, Programme PVD, CAF, MSA, Mission Locale et autres acteurs jeunesse, élus en charge de la jeunesse et de l'action sociale, mairies)
- Informer le public (et en particulier les jeunes) sur les aides, solutions, dispositifs existants :
  - Boussole des Jeunes
  - Site internet du Département www.lot-solidarites.fr
  - Point Info Jeunesse
  - Séances d'information en direction des publics vulnérables (partenariats avec les restos du Cœur, le Secours Populaire, le Secours Catholique et la Croix-Rouge)
- Convaincre les bailleurs après une information complète et neutre
- Mobiliser les professionnels de l'immobilier et les opérateurs publics et privés
- Etudier la piste de l'habitat inclusif/intergénérationnel

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Degré d'intensité des échanges entre le service « PVD » et la CTG sur les questions de logement

Nombre de réunions « communes » sur le logement ou avec une présence CTG sur des réunions logement (ou vice-versa)

Indicateurs de résultat :

Nombre d'actions « logement » mises en place avec une participation/contribution de la CTG

Indicateurs d'impact :

Mesure dans laquelle la collaboration a permis une politique de logement plus adaptée

Axe 5 : Inscrire la CTG dans son environnement
Objectif 1 Assurer une articulation avec les autres politiques et programmes de la collectivité
Action 3 : Articuler les objectifs de la CTG avec le Schéma de Cohérence Territoriale

Eléments de contexte :
En 2022, le syndicat mixte du Pays Bourian, dont fait partie la CCQB, a lancé l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ce document stratégique a pour objectif d'accompagner les dynamiques du territoire. Il vise à proposer un cadre global cohérent et équilibré de l'action publique, notamment pour l'aménagement du territoire. Les grands projets d'aménagement et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal devra être compatible avec le SCOT. Plusieurs sujets sont donc communs avec la Convention territoriale Globale : l'offre de services, l'offre d'habitat, la mobilité et la complémentarité entre les communes. Dans le cadre du SCOT, un diagnostic est en cours. Il débouchera sur un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui donnera les grandes orientations de développement et de gestion du territoire ainsi que sur un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui définira notamment une logique spatiale d'aménagement. Il est donc essentiel que le Schéma de Cohérence Territoriale et le projet social de territoire concourent à une même vision du territoire. Le SCOT doit tenir compte des besoins sociaux exprimés dans le cadre de la CTG et, à l'inverse, les actions préconisées par la CTG doivent s'inscrire dans les orientations du SCOT.

Les référents-pilotes de l'action :
Service planification de la CCQB / Coordination CTG
Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Pays Bourian, les élus référents (urbanisme, action sociale, Président)
CAF, MSA
Mairies
La place des habitants :
Les habitants sont associés aux travaux de diagnostic et de plans d'action du SCOT et de la CTG

Ressources mobilisables :
- Financières / dispositifs : Région, Département, CCQB, CAF (FPT), MSA
- Humaines : temps de travail de coordination interservices

Échéance : 2022-2026

Résultats attendus :

- Articulation entre les objectifs et les actions de la Convention Territoriale Globale et les prescriptions du SCOT.

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Participation du service « planification » aux travaux d'élaboration de la CTG 2022-2026
- Participation de la chargée de coopération CTG aux travaux l'élaboration du SCOT
- Mise en place de temps de réflexion croisée (SCOT/CTG) sur certains projets, et en particulier, les projets d'aménagement liés aux services aux familles (crèche, ALSH…)
- Implication des élus concernés dans cette réflexion croisée

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Degré d'intensité des échanges entre le service « planification » et la CTG sur les questions d'aménagement du territoire

Degré de prise en compte, par les élus, de l'articulation entre SCOT et CTG

Nombre de réunions « communes » ou avec une présence CTG sur les réunions SCOT et vice-versa

Indicateurs de résultat :

Nombre d'actions d'aménagement mises en place avec une participation/contribution réciproque

Indicateurs d'impact :

Mesure dans laquelle la collaboration a permis une politique d'aménagement plus adaptée

Axe 5 : Inscrire la CTG dans son environnement
Objectif 1 : Assurer une articulation avec les autres politiques et programmes de la collectivité
Action 4 : Articuler le projet culturel de territoire avec l'AVS

Eléments de contexte :
Une des fiches-action du projet social de territoire 2018-2021 de Quercy Bouriane portait sur la mise en place d'un projet culturel de territoire. Un de ses enjeux était de trouver, dans le champ culturel, « des réponses aux besoins sociaux et éducatifs émanant, en particulier, de la frange la plus défavorisée de la population ». Le résultat attendu était également une offre culturelle qui rayonne sur l'ensemble du territoire et une meilleure coordination des acteurs culturels. Si l'un a été largement atteint (avec, entre autres, une bonne visibilité des actions culturelles), l'autre a été plus difficile à approcher du fait d'une limitation des moyens humains.
Un des grands constats (constat n°2) faits par les acteurs présents aux travaux du diagnostic CTG sur l'Animation de la Vie Sociale est le **manque d'articulation entre les acteurs locaux** (problème de coordination des actions, de chevauchement de calendrier, d'insuffisance de lien entre les bénévoles et les professionnels…). Parmi les atouts relevés, citons le nombre et le dynamisme des acteurs, la présence d'acteurs structurants comme le réseau des Bibliothèques et les actions « hors les murs » et délocalisées du projet culturel de territoire.
Les pistes d'action évoquées en ateliers de diagnostic sont de plusieurs ordres : renforcement de la coordination, meilleure « régulation » de l'offre culturelle via une articulation des calendriers, utilisation du levier de l'éducation populaire pour atteindre les publics éloignés de la culture, prise en compte de la « culture populaire », multiplication des actions « hors les murs ».
Le service culture souhaite aussi une concertation pour élaborer un document-cadre définissant la Politique Culturelle dans ses choix d'orientations stratégiques.

Les référents-pilotes de l'action :
VP en charge de la Culture/VP en charge de l'Action sociale/Directrice du service culture/Chargée de coopération CTG

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
CAC, MJC, BIG, cinéma Atalante, école de musique,
Mairie du Vigan (salle Jean Carmet)
Théâtre d'Aymare, Associations caritatives, Autres associations
Département, DRAC, PETR Grand Quercy (appui à coordination des acteurs culturels - accompagnement à la mise en œuvre du PCT)

La place des habitants :
Les habitants peuvent être sollicités sur la définition du projet culturel de territoire

Ressources mobilisables à mobiliser :
- Financières / dispositifs : expertise du département et du PETR ; DRAC par rapport à l'Education Artistique et Culturelle (leviers de financement).
- Humaines : mobilisation des élus et temps de travail pour coordonner la définition et la mise en place de la politique culturelle.

Lien avec les fiches actions : FA 4.1.1.

Échéance : 2022-2026

Résultats attendus :

- Définition d'une politique culturelle et de son articulation avec les objectifs de cohésion sociale (développement des liens sociaux)
- Un projet culturel de territoire inclusif (incluant les publics « vulnérables »)
- Une meilleure planification des actions et des événements (pas tout en même temps)
- Une programmation culturelle répartie sur l'ensemble du territoire et accessible à tous les habitants

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Procéder à la définition d'une politique culturelle, à l'échelle de l'intercommunalité (diagnostic, orientations…)
  - Articulation avec les enjeux de cohésion sociale
  - Attention portée à l'équilibre géographique
  - Attention portée aux publics « vulnérables »
- Poursuivre le portage des livres à domicile et toutes les actions d'« aller vers »
- Poursuivre le développement des liens et la collaboration (projets) avec les structures associatives en contact avec les publics « vulnérables » (MJC et associations caritatives)
- Mettre en place des dispositifs pour faciliter la mobilité et donc l'accès à la culture
  - Proposer systématiquement un système de covoiturage lors des réservations aux spectacles
  - Mettre en place des navettes
- Faire connaître le projet culturel de territoire et échange avec les PCT des territoires limitrophes

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Nombre de réunions/rencontres « communes » entre le projet culturel et la CTG

Nombre et nature des acteurs culturels associés aux travaux de la CTG et vice-versa

Degré de prise en compte, par les élus, de l'articulation entre le PCT et la CTG

Indicateurs de résultat :

Nombre d'actions communes (projet culturel/CTG) ou en collaboration mises en place

Indicateurs d'impact :

Augmentation de la participation des publics vulnérables aux actions culturelles

Axe 5 : Inscrire la CTG dans son environnement
Objectif 2 : Asseoir une gouvernance au service du projet social de territoire
Action 1 : Faire vivre les instances de pilotage et techniques

Eléments de contexte :

Les travaux de renouvellement de la Convention territoriale Globale ont permis de définir plusieurs niveaux de gouvernance et de pilotage :

- Le niveau **politique** qui valide le projet social (orientations, actions, gouvernance). Il réunit, a minima, la CAF et la CCQB
- Le niveau **stratégique** qui suit, alimente, ajuste, évalue la CTG et identifie les moyens financiers mobilisables. Il est conduit par un comité de pilotage (COPIL) qui réunit, a minima, les partenaires signataires de la CTG, et d'autres partenaires : CCQB, CAF, mairies de Gourdon et du Vigan, Etat, Département, MSA, SDJES, partenaires financiers et institutionnels
- Le niveau t**echnique** qui facilite la concertation entre acteurs et permet la complémentarité sur les projets. Il rassemble les services, acteurs et élus acteurs au sein de comités techniques thématiques (petite enfance, enfance ; jeunesse ; accès aux droits et aux services ; animation de la vie sociale).
- Le niveau **opérationnel** qui met en œuvre les actions avec un accompagnement de référents-pilotes

Il est essentiel que chacun de ces niveaux de gouvernance et/ou pilotage joue son rôle en articulation avec les autres instances afin d'accompagner la mise en œuvre des axes de travail,

Les référents-pilotes de l'action :
VP en charge de l'Action sociale/Chargée de coopération CTG

Les partenaires techniques et institutionnels associés :
Tous les acteurs signataires et associés aux fiches-action de la CTG

La place des habitants :
Non pertinent

Ressources mobilisables à mobiliser :
- Financières / dispositifs : expertise du département et du PETR ; DRAC par rapport à l'Education Artistique et Culturelle (leviers de financement).
- Humaines : mobilisation des élus et temps de travail pour coordonner la définition et la mise en place de la politique culturelle.

Lien avec les fiches actions : FA 4.1.1.

Échéance : 2023-2026

Résultats attendus :

- Des instances de pilotage qui jouent, chacune, leur rôle en matière de gouvernance et de mise en œuvre de la CTG
- Une bonne articulation entre les différentes instances de pilotage
- Une évaluation continue des objectifs de la CTG

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Assurer une bonne communication entre la CAF et la CCQB
- Organiser des réunions à intervalles réguliers :
  - Réunions de COPIL
  - Réunions techniques thématiques
- Veiller à une implication active des référents-pilotes

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre et nature des réunions
- Intensité des relations entre la CCQB et la CAF

Indicateurs de résultat :

Degré d'implication et de prise en compte de la CTG par les partenaires

Indicateurs d'impact :

Degré de mise en œuvre de la CTG

Axe 5 : Inscrire la CTG dans son environnement
Objectif 2 : Asseoir une gouvernance au service du projet social de territoire
Action 2 : pérenniser le poste de chargé de coopération

Eléments de contexte :

Le/la chargé.e de coopération CTG met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement social du territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il.elle participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. **Ses principales missions sont :**

- Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques
- Assistance et conseil auprès des élus et comités de pilotage
- Accompagnement de la réalisation des objectifs du projet social inscrit dans la CTG
- Développement et animation de la contractualisation, des partenaires, et des réseaux professionnels
- Organisation et animation de la relation avec la population
- Contribuer à l'évaluation des politiques publiques et des actions mises en œuvre

Les travaux de la CTG 2022-2026 ont abouti à un plan d'action ambitieux et détaillé regroupant 5 axes de travail, 17 objectifs et quarante-cinq fiches-actions.

Les travaux de l'atelier « priorisation des fiches-actions et gouvernance » ont permis de clarifier certains éléments concernant les missions de la chargée de coopération CTG et de se mettre d'accord sur un scenario de gouvernance technique et opérationnelle.

Sur le plan technique, il a été acté que la chargée de coopération serait en charge de l'animation et du suivi des différents comités techniques (petite enfance/enfance, jeunesse, accès aux droits et aux services, et animation de la vie sociale).

La chargée de coopération assurera également le pilotage de différentes actions nouvelles ou renforcées : projet de création d'une micro-crèche, animation et transformation du Projet Educatif de Territoire, coordination institutionnelle des acteurs jeunesse, promotion du bénévolat ou encore renforcement de l'accueil des nouveaux habitants.

Au regard de ce mode de gouvernance technique et opérationnelle d'un projet social qui a pour ambition de renforcer les équipements et les services, il est souhaité de porter le temps de travail de la fonction de pilotage de la CTG (coordination générale, petite enfance, enfance, jeunesse et AVS) à un 0,80 ETP pour notre territoire

Une réflexion est, par ailleurs, à mener sur un renforcement du rôle de la chargée de coopération sur la coordination des services enfance jeunesse de la CCQB dans la mesure où il manque actuellement un responsable sur ce pôle de services.

Les référents-pilotes de l'action :
VP en charge de l'Action sociale/Dgs de la CCQB/Directrice de la CAF du Lot
Les partenaires techniques et institutionnels associés :
MSA, SDJES, Préfecture, mairies de Gourdon et du Vigan
La place des habitants : Non pertinent

Ressources mobilisables à mobiliser :
- Financières / dispositifs : expertise du département et du PETR ; DRAC par rapport à l'Education Artistique et Culturelle (leviers de financement) // - Humaines : mobilisation des élus et temps de travail pour coordonner la définition et la mise en place de la politique culturelle.
Lien avec les fiches actions : FA 5.2.1.

Échéance : 2023-2026

Résultats attendus :

- Une augmentation du temps de travail pour le poste de chargé.e de coopération CTG
- Un pilotage effectif des différentes instances
- Des comités techniques vivants et qui jouent un rôle de dynamisation dans la réalisation des objectifs
- La mise en œuvre du plan d'action de la CTG
- Une bonne articulation de la CTG avec les autres schémas territoriaux (CLS, SDSF et AVS…)

Descriptif – Méthode – Etapes de réalisation :

- Etudier la faisabilité financière d'une augmentation du temps de travail du poste de chargé de coopération (pour la CAF et pour la collectivité)
- Rédiger et signer, le cas échéant, un avenant avec la CAF, mentionnant le nombre d'ETP et les missions supplémentaires.
- Mettre en œuvre les missions correspondantes (voir « Eléments de contexte »)

Les indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

Mesure de l'augmentation et financement du temps de travail de la chargée de coopération CTG et répartition de ce temps de travail (enfance, jeunesse, AVS)

Indicateurs de résultat :

Augmentation effective des missions de la chargée de coopération

Prise en charge effective des comités techniques par la chargée de coopération

Indicateurs d'impact :

Degré de mise en œuvre de la CTG

Quercy Bouriane

Liste des acronymes

A

ACM :	Accueil Collectif de Mineurs
AEEH:	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AESH :	Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap
ADIL :	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AED :	Aide Éducative à Domicile
AEMO :	Action Éducative en Milieu Ouvert
AL :	Allocation de Logement
ALAE :	Accueil de Loisirs Associé à l'École
ALSH :	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
AMA :	Assistante maternel.le
AMAP :	Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
AMDG :	Association d'Aide au Maintien à Domicile du Gourdonnais
AMI :	Appel à manifestation d'intérêt
ANAH :	Agence Nationale de l'Habitat
ANTS :	Agence Nationale des Titres Sécurisés
APA :	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APE :	Association de Parents d'Élèves
APL :	Aide Personnalisée au Logement
APF :	Association des Paralysés de France
APS :	Aide à la Pratique Sportive
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASE :	Aide Sociale à l'Enfance
AVS :	Animation de la Vie Sociale

B

BAFA :	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BIG :	Bibliothèque Intercommunale de Gourdon
BPJEPS :	Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport

C

CADA :	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CAMPS :	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CAP :	Certificat d'aptitude professionnelle
CARSAT :	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CAUE :	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CC :	Communauté de Communes
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CCQB :	Communauté de Communes Quercy Bouriane
CD :	Conseil Départemental
CDOS :	Comité Départemental Olympique et Sportif
CEJ :	Contrat Enfance Jeunesse
CH :	Centre Hospitalier
CIAP :	Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
CIDFF :	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CLAS :	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité,
CLS :	le Contrat Local de Santé
CMG :	Complément de libre choix du Mode de Garde
CMP :	Centre Médico-Psychologique
CMPP :	Centres Médico Psycho Pédagogique

C (suite)

CMS : Centre Médico-Social
CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
COPIL : Comité de pilotage
CRIB : Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
COG : Convention d'Objectifs et de Gestion
CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse
CSAPA : Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSP : Catégories socio-professionnelles
CTG : Convention Territoriale Globale

D

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDT : Direction Départementale des Territoires
DRAC : Direction régionale des Affaires Culturelles
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

E

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

F

FDVA : Fonds de Développement de la Vie Associative
FS : France Services

I

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

L

LAEP : Lieu d'Accueil Enfant-Parent

M

MAM : Maison d'assistantes maternelles
MdA: Maison des Adolescents
MDF : Maison Départementale des Familles
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MJC : Maison des Jeunes et de la Culture
ML : Mission Locale
MSA : Mutualité Sociale Agricole
MSD : Maison des Solidarités Départementales
Mona Lisa : Mobilisation Nationale contre l'Isolement des Agés

O

OMS : Office Municipal du Sport
OPAH RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain
OT - OTI : Office de Tourisme – Intercommunal

P

PAEJ : Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
PAI : Projet d'Accueil Individualisé
PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
PASIP : Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité
PCH : Prestation de Compensation du Handicap
PCT : Projet culturel de territoire
PEDT : Projet Éducatif De Territoire
PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PIG : Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat
PIJ : Point Information Jeunesse
PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PME : Petites et moyennes entreprises
PMI : Protection Maternelle Infantile
PRH : Pôle de Ressources Handicap
PS : Prestation de Service (de la CAF ou de la MSA)
PVD : Petites Villes de Demain

Q

QF : Quotient Familial

R

RAM : Relais Assistants Maternels
REAAP : Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RPE : Relais Petite Enfance
RPI : Regroupement pédagogique intercommunal
RSA : Revenu de Solidarité Active
RUC : Revenu par Unité de Consommation

S

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDSF : Schéma Départemental des Services aux Familles
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SDAVS : Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale
SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
SDSF AVS : Schéma Départemental des Services aux Familles
SOLIHA : Fédération Solidaires pour l'Habitat
SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SSIAD : Services de Soins Infirmiers à Domicile

T

TEPLG : Tous Ensemble Pour Les Gares
TISF : Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
TPE : Très petites entreprises

U

UDAF : Union Départementale des Familles
UNAT : Union Nationale des Associations de Tourisme
URQR : Université Rurale Quercy Rouergue

V

VACAF : Vacances Caf

Convention Territoriale Globale des services aux familles 2022-2026

Quercy Bouriane

Contact Communauté de Communes Quercy Bouriane

Myriam MOTTARD – 06 07 11 47 59
myriam.mottard@ccqb.fr

Contact Caf du Lot

Laurane FOURNIER – 06 86 08 95 63
laurane.fournier@cafcahors.cnafmail.fr